



Rapport de Gestion de la Municipalité de

corsier

<i>Page 3</i>	Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels
<i>Page 4</i>	Liste des ententes intercommunales
<i>Page 7</i>	Comptes de la déchèterie de Praz-Libon et rapport d'activité
<i>Page 13</i>	Comptes du BTI et rapport d'activité
<i>Page 29</i>	Comptes d'Ondîne et rapport de gestion
<i>Page 42</i>	Rapport d'activités de l'Association Scolaire Intercommunale
<i>Page 52</i>	Rapport d'activités de la CORAT
<i>Page 55</i>	Rapport d'activités de la commission Prévention Riviera

Exercice 2019
Annexes



FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA

VEVEY



Entreprise certifiée EXPERTsuisse

AV. PAUL-CERESOLE 12
TELEPHONE 021 925 30 50
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE :
CASE POSTALE 396
1800 VEVEY 1

Au conseil communal de la
commune de Corsier-sur-Vevey

Corsier-sur-Vevey

Vevey, le 27 avril 2020

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels ci-joints de la Commune de Corsier-sur-Vevey, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Corsier-sur-Vevey alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels de la Commune de Corsier-sur-Vevey ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA

Jean-Christophe Gross
Réviseur responsable

Simon Guignard

Collaborations intercommunales au sens des directives du DIS

Etat au 31.12.2019

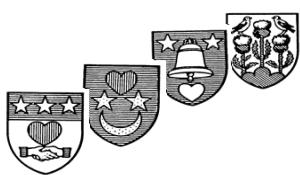
<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association Régionale d'Action Sociale de la Riviera (ARAS)	Association de communes	SCF Révision SA
Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA
Association Sécurité Riviera (ASR)	Association de communes	Fidal Fiduciaire Lambelet SA
Commission Intercommunale de la taxe de séjour	Entente intercommunale	Fidinter SA
Commission Intercommunale de Lavaux (CIL)	Entente intercommunale	Aucun
Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Fonds culturel de la Riviera (FCR)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Service Intercommunal de Gestion (SIGE)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA

Collaborations intercommunales (hors liste DIS)

Etat au 31.12.2019

<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite	Association de droit privé	---
Bureau Technique Intercommunal (BTI)	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Déchèterie intercommunale de Praz-Libon	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Groupement forestier de la Veveyse	Corporation de droit public spécifique (loi forestière)	---
Montreux-Vevey Tourisme (MVT)	Association de droit privé	---
Promove	Association de droit privé	---
Réseau Enfance Vevey et Environs (REVE)	Convention mixte	Chaque exploitant de structures du Réseau REVE est soumis, selon son statut juridique, aux contrôles légaux de sa comptabilité et ses comptes
Structure d'accueil extrascolaire du Cercle de Corsier (ONDINE)	Convention municipale	BDO SA (via comptes communaux de Jongny)

Liste non exhaustive

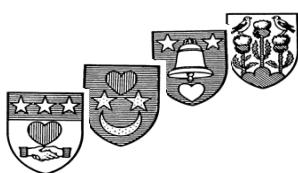


CORSIER-SUR-VEVEY

Déchèterie provisoire de Praz-Libon

COMPTES 2019

Version 1.1 - 26.02.2020



Commentaires des Comptes 2019

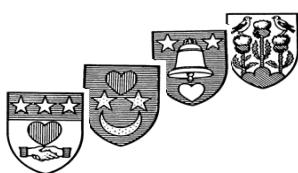
REVENUS

4354.06 Rétrocession verre et divers
 4354.01 Rétrocession PET
 4354.02 Rétrocession équip. électroniques
 4354.03 Rétrocession papiers
 4354.04 Rétrocession alu / fer blanc
 4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée
 4354.09 Rétrocession autres et divers
 4359.03 Encaissements cartes "entreprise"

TOTAL "REVENUS"

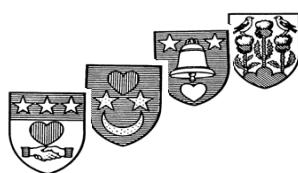
FRAIS d'EXPLOITATION

3080.00 Personnel	Selon convention avec SATOM
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	
3113.00 Achat matériel/équipement	Installation ressourcerie et divers achats
3141.00 Entretien/travaux divers	Diverses interventions suites à pannes sur compacteurs
3161.00 Location du sol	950 m ² à CHF 7.00/an
3163.00 Location des infrastructures	
3182.00 Frais de téléphone et internet	Dont gestion comptable assurée par Corsier pour CHF 8'449.00
3185.00 Frais d'administration	
3186.00 Assurances et frais divers	
3188.00 Transport et élimination	Selon volumes et coûts 2019



Comptes 2019

	COMPTES 2019	BUDGET 2019	COMPTES 2018
REVENUS			
4354.06 Rétrocession verre et divers	4'422.00	3'200.00	4'118.30
4354.02 Rétrocession PET	1'559.75	600.00	699.40
4354.02 Rétrocession équip. électroniques	14'322.95	5'000.00	11'621.95
4354.03 Rétrocession papiers	986.05	2'000.00	1'044.70
4354.04 Rétrocession alu / fer blanc	7'611.95	1'500.00	7'949.90
4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée	321.80	1'200.00	1'567.05
4354.09 Rétrocession autres et divers	464.20	11'500.00	3'817.45
4359.03 Encaissements cartes "entreprise"	2'108.00	2'500.00	2'360.80
TOTAL "REVENUS"	31'796.70	27'500.00	33'179.55
FRAIS d'EXPLOITATION			
3080.00 Personnel	127'624.80	128'000.00	127'624.80
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	1'745.85	2'000.00	1'661.25
3113.00 Achat matériel/équipement	14'920.10	25'000.00	32'600.00
3141.00 Entretien/travaux divers	11'072.60	7'000.00	3'246.85
3161.00 Location du sol	6'650.00	6'650.00	6'650.00
3163.00 Location des infrastructures	2'736.60	3'100.00	3'022.10
3182.00 Frais de téléphone et internet	1'396.70	1'200.00	1'155.80
3185.00 Frais d'administration	12'425.25	9'000.00	8'657.70
3186.00 Assurances et frais divers	987.00	1'000.00	759.60
3188.00 Transport et élimination	238'885.05	185'000.00	203'441.25
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	418'443.95	367'950.00	388'819.35
COÛT de FONCTIONNEMENT de la déchèterie	386'647.25	340'450.00	355'639.80
REPARTITION INTERCOMMUNALE			
Corsier ⇒ 3'386 33.376% 129'047.55	33.442%	113'852.10	33.442% 118'931.85
Corseaux ⇒ 2'282 22.494% 86'971.80	22.541%	76'739.55	22.541% 80'163.40
Chardonne ⇒ 2'941 28.990% 112'087.70	28.764%	97'927.55	28.764% 102'296.80
Jongny ⇒ 1'536 15.140% 58'540.20	15.254%	51'930.80	15.254% 54'247.75
TOTAL REPARTITION 38.11 par habitant	100.000%	386'647.25	100.000% 340'450.00
Total de ctrl		0.00	0.00
			0.00



Statistiques 2018/2019

2018					
		Passages	%	Population *	%
Corsier	⇒	7'814	34.11%	3'396	33.44%
Corseaux	⇒	5'283	23.06%	2'289	22.54%
Chardonne	⇒	6'229	27.19%	2'921	28.76%
Jongny	⇒	3'584	15.64%	1'549	15.25%
1'618.37 tonnes représentant	⇒	22'910	100.00%	10'155	100.00%

* au 31.12.2017

2019					
		Passages	%	Population **	%
Corsier	⇒	7'820	33.75%	3'386	33.38%
Corseaux	⇒	5'392	23.27%	2'282	22.49%
Chardonne	⇒	6'376	27.51%	2'941	28.99%
Jongny	⇒	3'585	15.47%	1'536	15.14%
1'686.46 tonnes représentant	⇒	23'173	100.00%	10'145	100.00%

** au 31.12.2018

Variation 2018/2019					
		Passages	%	Population	%
Corsier	⇒	6	0.077%	-10	-0.294%
Corseaux	⇒	109	2.063%	-7	-0.306%
Chardonne	⇒	147	2.360%	20	0.685%
Jongny	⇒	1	0.028%	-13	-0.839%
68.09 tonnes représentant (soit une augmentation de 4.21%)	⇒	263	1.148%	-10	-0.098%

Déchèterie intercommunale « En Praz-Libon » - Rapport d'activité 2019

Dans le cadre de la mise en place en 2014 de la taxe au sac sur les communes du Cercle de Corsier-sur-Vevey, les quatre communes (Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny) ont uni leurs efforts pour l'exploitation d'une déchèterie provisoire sur le site En Praz-Libon, à Fenil-sur-Corsier, propriété de la Commune de Corsier-sur-Vevey.

Afin de régler l'aspect contractuel de cette exploitation, les communes ont signé un contrat de droit administratif pour la mise à disposition de cette déchèterie au début 2015.

La commune de Corsier-sur-Vevey exerce donc le leadership dans ce dossier. Elle a signé avec SATOM SA une convention pour la gestion de sa déchèterie et la mise en place de son personnel. Le contrat a également été signé début 2015.

La structure mise en place a permis de réceptionner durant l'année 2019 les déchets suivants :

Type de matière	Tonnage 2019	Tonnage 2018	Tonnage 2017	Exutoire
Benne encombrants	408.64	409.58	356.96	SATOM Monthey
Benne papier	61.50	58.42	57.54	Retripa Crissier SA
Benne bois	242.36	218.10	248.43	SATOM Monthey
Benne inerte	241.92	289.68	241.39	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	45.12	43.32	43.32	Vetropack St-Prex
Déchets verts – branches - gazon	441.55	334.42	361.98	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	5.50	5.22	3.74	Petrecycling Roche
Textiles	16.58	15.70	23.08	Valtex Monthey
Fer léger	109.18	119.58	112.86	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Fil isolé cuivre 40-50 %	0.33	1.22	0.91	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	0.43	0.83	0.41	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium ramassages commune	2.46	1.13	0.45	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Métaux ferreux	0.00	0.08	0.00	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Carton	44.56	49.02	39.51	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Appareils Swico	16.23	17.88	13.04	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Petits appareils S.EN.S	16.09	17.07	12.78	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	8.60	9.78	7.32	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	9.18	13.09	7.44	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	14.23	10.45	5.77	Cridéc SA Eclépens / SATOM
Huiles	~2.00	~2.00	2.18	SATOM Monthey
Divers (amiante, etc.)	0.00	0.00	2.20	Divers
Tonnage total	1'686.46	1'618.37	1'541.31	

En 2019, et par rapport à 2018, il a été récupéré 68,09 to supplémentaires (+4,21%), ce qui représente un total moyen par habitant de 166,24 kg (159,36 kg en 2018) et confirme une augmentation non négligeable.

Toujours par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie est passé à 23'173 entrées (+1.15%) pour 10'145 citoyens concernés (-0.10%). Pour rappel, chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent par contre obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur www.dechetscerclecorsier.ch.

Les résultats après six ans de fonctionnement de la déchèterie de Praz-Libon sont jugés bons pour tout ce qui est du fonctionnement dans son ensemble, avec une bonne acceptation de la population. L'adaptation et le cumul des horaires d'ouverture (citoyens-entreprises) introduits dès 2015 ont amélioré le service offert à la population. La mise en place d'une barrière d'accès a également facilité l'accueil sur le site.

Par contre, force est de constater que trop d'usagers se présentent encore régulièrement avec des matières qui doivent normalement être éliminés via les sacs taxés. Il a dès lors été décidé, pour l'année 2020, d'opérer des contrôles plus stricts.

Le poids moyen déposé par passage représente plus de 72 kg, ce qui est relativement important et en augmentation par rapport à 2018 (70 kg). Ce phénomène provient d'une part du fait que la Déchèterie intercommunale se trouve à une certaine distance des zones d'habitation et que par conséquent les usagers ne se déplacent pas pour rien et d'autre part qu'elle est accessible aux entreprises qui peuvent venir y déposer leurs déchets, payants pour certains d'entre eux.

Dans la gestion quotidienne, mentionnons le cas de petites entreprises qui se présentent avec une carte citoyenne « ménage » alors qu'elles devraient utiliser une carte « entreprise ». Ce point est toujours difficile à traiter et délicat pour le personnel en place, car il n'est pas formé pour faire le travail de la police et n'est d'ailleurs pas assermenté. Par contre, les cas suspects sont signalés aux autorités locales. Là aussi, des contrôles plus réguliers et plus stricts seront effectués.

Etant donné l'augmentation des tonnages déposés, il a bien entendu été fait recours à des transports supplémentaires, ce qui tend à renforcer substantiellement le poste « Transports et élimination ». On peut identifier, pour l'exercice 2019, des coûts supplémentaires pour environ CHF 10'000.00 dans les transports et pour CHF 13'000.00 dans les frais de traitement, principalement pour les déchets verts, les bois usagés et les déchets spéciaux.

Les cours sur le marché des matières recyclées sont très variables et la tendance notamment pour les métaux, le papier et le carton a été à la baisse. Pour la plupart des métiers actifs dans le domaine du recyclage, l'année 2019 n'a pas été de tout repos. Que cela soit sur le plan des prix (métaux, papier et carton), de l'évolution structurelle des débouchés ou du côté de la réglementation, il faut reconnaître que les professionnels ont été passablement chahutés. Cela influence négativement la gestion des déchèteries communales et pèse sur leurs résultats économiques. La valorisation moyenne de la ferraille mélangée est ainsi passée d'environ CHF 109.00 en 2018 à seulement CHF 59.00 en 2019. Pour le papier, le tarif en fin d'année passée a plus que baissé et son élimination est même devenu payante. Sur l'ensemble de l'année dernière, il faut compter sur une péjoration d'environ CHF 8'000.00 dans la filière des matières valorisables.

Par ailleurs, nous avons eu à déplorer quelques sinistres et vols, notamment :

- vol par introduction clandestine (entre les 28 et 31.08.2019) – vol de matériel (câbles, cuivre) ;
- vol par introduction clandestine et effraction (entre les 24 et 27.12.2019) – cabanon du gardien avec déprédatations.

Les voleurs se focalisent principalement sur les métaux et matériaux de valeur (batteries, câbles, etc.). Ces cas ont été annoncés auprès de Police Riviera.

Dans les comportements indélicats, il y a aussi les apports laissés devant le portail d'entrée lorsque la déchèterie est fermée. L'installation d'une vidéosurveillance est envisagée et à l'étude actuellement pour une mise en place vraisemblablement en 2020.

Les coûts (CHF 38.11 par habitant en 2019, CHF 35.02 en 2018 et CHF 36.27 en 2017) provenant de l'exploitation de la déchèterie reflètent bien le problème lié à l'introduction de la taxe au sac, à savoir qu'il est difficile de mettre en place une telle taxe sans prévoir des infrastructures coûteuses en faveur de la population en vue de se délester des déchets urbains. De plus, une diminution des services offerts à la population et liés à la collecte des déchets ne ferait qu'augmenter la problématique de la qualité des filières de tris, sans pour autant réduire les coûts finaux.



CERCLE DE CORSIER

BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

COMPTES 2019

Version 1.2 - 04.03.2020

Commentaires des Comptes 2019

PERSONNEL

3011.00 Salaires	Effectif au complet
3030.00 Charges sociales	
3060.00 Indemnités de déplacement	
3080.00 Personnel intérimaire	
3090.00 Recrutement du personnel	
3091.00 Formation du personnel	Dont CHF 4'228.45 liés à la sécurité au travail
4361.00 Remboursement de traitements	Indemnités perte de gain "accident"

FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	
3102.00 Abonnements et cotisations	
3109.00 Photocopieuse	Aucun achat effectué en 2019
3112.00 Informatique (achat matériel)	Dont achat d'un scanner grand format
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	Orthophotos, panneaux signalisation écoclip, achats directs
3135.00 Achats directs par BTI	
3141.00 Entretien divers	Mise en place d'une gestion électronique des documents
3150.00 Informatique (maintenance)	
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	
3181.00 Taxes postales	
3182.00 Communications (tél.)	
3182.01 Communications (natel)	
3185.00 Frais d'administration	
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	
3189.01 Mâj des données cadastrales	Selon décompte horaire effectif
3189.02 Conciergerie	
3199.00 Frais divers	

Comptes 2019

	COMPTES 2019	BUDGET 2019	COMPTES 2018	
PERSONNEL				
3011.00 Salaires	824'973.50	813'800.00	797'537.60	
3030.00 Charges sociales	226'890.35	225'800.00	214'940.25	
3060.00 Indemnités de déplacement	12'821.00	13'000.00	12'799.40	
3080.00 Personnel intérimaire	-	-	-	
3090.00 Recrutement du personnel	-	-	-	
3091.00 Formation du personnel	10'788.45	12'500.00	11'169.80	
4361.00 Remboursement de traitements	-7'772.80	-	-2'789.15	
TOTAL "PERSONNEL"	1'067'700.50	1'065'100.00	1'033'657.90	
FRAIS d'EXPLOITATION				
3101.00 Fournitures de bureau	2'316.45	3'000.00	2'700.65	
3102.00 Abonnements et cotisations	1'892.00	1'900.00	1'312.55	
3109.00 Photocopieuse	8'473.85	8'000.00	7'403.40	
3112.00 Informatique (achat matériel)	-	5'000.00	4'366.60	
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	12'444.90	16'000.00	3'369.85	
3135.00 Achats directs par BTI	10'456.55	7'800.00	15'849.30	
3141.00 Entretien divers	405.00	1'500.00	5'705.95	
3150.00 Informatique (maintenance)	48'833.15	54'100.00	17'271.40	
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	88'544.00	88'600.00	87'944.00	
3181.00 Taxes postales	1'322.60	2'000.00	1'656.00	
3182.00 Communications (tél.)	6'974.10	7'300.00	5'530.90	
3182.01 Communications (natel)	2'573.50	3'000.00	2'329.25	
3185.00 Frais d'administration	8'821.00	9'000.00	8'853.75	
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	6'514.00	6'500.00	5'283.65	
3189.01 Mâj des données cadastrales	800.00	1'500.00	1'600.00	
3189.02 Conciergerie	10'573.30	10'500.00	10'606.10	
3199.00 Frais divers	3'814.80	4'500.00	4'836.40	
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	214'759.20	230'200.00	186'619.75	
COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI	1'282'459.70	1'295'300.00	1'220'277.65	
REPARTITION INTERCOMMUNALE				
Corsier ⇒	28.061%	359'866.65	25.813%	334'350.00
Corseaux ⇒	24.651%	316'142.60	21.881%	283'430.00
Chardonne ⇒	27.062%	347'060.60	32.172%	416'730.00
Jongny ⇒	20.226%	259'389.85	20.134%	260'790.00
TOTAL REPARTITION	100.000%	1'282'459.70	100.000%	1'295'300.00
Total de ctrl		-0.00		0.00
				0.00

Répartition des charges entre les communes

		Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny
PERSONNEL					
3011.00 Salaires	H. eff.	234'759.62	203'569.22	222'701.73	163'942.92
3030.00 Charges sociales	H. eff.	64'565.34	55'987.12	61'249.09	45'088.80
3060.00 Indemnités de déplacement	H. eff.	3'648.42	3'163.69	3'461.03	2'547.85
3080.00 Personnel intérimaire	H. eff.	-	-	-	-
3090.00 Recrutement du personnel	4/4	-	-	-	-
3091.00 Formation du personnel	4/4	2'697.11	2'697.11	2'697.11	2'697.11
4361.00 Remboursement de traitements	H. eff.	-2'211.88	-1'918.00	-2'098.27	-1'544.65
TOTAL "PERSONNEL"		303'458.62	263'499.14	288'010.69	212'732.04
FRAIS d'EXPLOITATION					
3101.00 Fournitures de bureau	% moy.	626.86	569.72	642.89	476.98
3102.00 Abonnements et cotisations	% moy.	512.00	465.33	525.09	389.58
3109.00 Photocopieuse	% moy.	2'293.11	2'084.10	2'351.78	1'744.86
3112.00 Informatique (achat matériel)	4/4	-	-	-	-
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	4/4	3'111.23	3'111.23	3'111.23	3'111.23
3135.00 Achats directs par BTI	Déc. ind.	2'552.10	2'134.95	4'254.40	1'582.25
Achats directs par BTI	4/4	-16.79	-16.79	-16.79	-16.79
3141.00 Entretien divers	% moy.	109.60	99.61	112.40	83.39
3150.00 Informatique (maintenance - Cartoriviera)	Déc. ind.	-	-	-	-
Informatique (maintenance)	4/4	12'208.29	12'208.29	12'208.29	12'208.29
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage & éclairage)	% moy.	23'960.94	21'776.92	24'573.95	18'232.19
3181.00 Taxes postales	% moy.	357.91	325.29	367.07	272.34
3182.00 Communications (tél.)	% moy.	1'887.26	1'715.24	1'935.55	1'436.04
3182.01 Communications (natel)	% moy.	696.42	632.94	714.23	529.91
3185.00 Frais d'administration	% moy.	2'387.06	2'169.48	2'448.13	1'816.34
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	% moy.	1'628.50	1'628.50	1'628.50	1'628.50
3189.01 Maj des données cadastrales	Déc. ind.	-	-	-	-
Maj des données cadastrales	4/4	200.00	200.00	200.00	200.00
3189.02 Conciergerie	% moy.	2'861.25	2'600.45	2'934.45	2'177.16
3199.00 Frais divers	% moy.	1'032.33	938.23	1'058.74	785.51
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"		56'408.03	52'643.46	59'049.90	46'657.79
COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI					
<i>H. eff.</i>	= selon ventilation des heures individuelles effectives				
<i>% moy.</i>	= selon répartition globale (moyenne) des heures payées				
<i>4/4</i>	= divisé par 4				
<i>Déc. ind.</i>	= selon détail par commune				
1'282'459.70					
100.00%					

H. eff. = selon ventilation des heures individuelles effectives
% moy. = selon répartition globale (moyenne) des heures payées
4/4 = divisé par 4
Déc. ind. = selon détail par commune

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BTI EN 2019

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Bureau Technique Intercommunal : un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence
- Accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire (PGA, PPA, PQ)
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras.
- Collaborer à des études diverses, programmes d'assainissement, etc.
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux
- Mettre à disposition et transmettre toute donnée de base du système d'information du territoire interne au travers du SIT
- Dans certaines limites, orienter le propriétaire afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc.
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique pour la police des constructions, l'aménagement du territoire et les abattages d'arbres ainsi que renseigner la population pendant la période de consultation.
- Gérer les dossiers d'archives de police des constructions
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires (CDAP par exemple)
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux

2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

2.1. Comité de direction

Le comité directeur du BTI est composé de quatre Municipaux, un Municipal pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2016-2021, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2019 :

- M. Franz Brun, président du Comité de direction, Syndic, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, Municipal, Corseaux
- M. Jean-Luc Sansonnens, Municipal, Jongny
- M. Fabrice Neyroud, Syndic, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

Le suivi administratif pour les tâches de secrétariat, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est effectué par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini Michel.

2.2. Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne

Le responsable du Bureau Technique Intercommunal, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer une gestion optimale des dossiers de police des constructions, aménagement du territoire, de travaux, en cours et à traiter, soit en 2019 :

- **1** séance de commission consultative d'urbanisme
- **8** séances du comité de direction du BTI.
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PGA
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes

En ce qui concerne le secteur des travaux, le responsable du BTI :

- Fait organiser et participe à une séance semestrielle d'informations et de coordination des travaux communaux pour, et avec, les services industriels.
- Organise et participe à des séances de coordination avec délégations municipales, commissions ad hoc, représentants de l'état, mandataires ou propriétaires, services industriels, etc.

Il participe également à des séances d'informations et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, OPB, ECA, diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister ou de représenter la Municipalité lors de :

- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions
- Procédures devant les tribunaux
- Entretiens de réseaux routiers ou de collecteurs
- Contacts avec les services de l'Etat
- Contacts avec les services industriels
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires

2.3. Police des constructions

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAJ, etc.).

Le responsable de la police des constructions, M. Ludovic Sherif, supervise et coordonne le travail des techniciens et se charge également des :

- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec le Municipal délégué et le Secrétaire municipal
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP) ou à la préfecture (dénonciations).

Récapitulatif des dossiers traités en 2019

	Intercommunal	Corsier-sur-Vevey
Nouvelles demandes	310	79
Permis de construire	130	39
- <i>Procédure dispense d'enquête publique</i>	91	26
- <i>Procédure enquête publique</i>	39	13
Taxe des permis de construire délivrés	505'688.15.-	264'037.20.-
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation	70	22
- <i>Capteurs solaires (18a LAT,32b OAT)</i>	30	13
- <i>Travaux d'entretien</i>	40	9
Dossiers soumis à l'enquête publique	65	19
- <i>Aménagement du territoire</i>	7	3
- <i>Police des constructions</i>	49	15
- <i>Lrou (loi sur les routes)</i>	5	1
- <i>Autres (cadastration, servitudes, etc.)</i>	4	-
Contrôles techniques	92	21
Visites de salubrités	8	-
Permis d'habiter/utiliser	129	33
Arrêts de travaux	7	-
Dénonciations Préfecture	9	-
Autorisations pour abattage d'arbres protégés (sauf Chardonne)	24	6

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, constructions, assainissement, expropriation, etc.)
- Gestion des plaques de numéros d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique.
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR et au RCB (Loi sur l'harmonisation des registres et registre cantonal des bâtiments)
- Statistiques diverses : constructions, appartements, etc.
- Consultation LATC (partie police des constructions) et rédaction de réponse

En ce qui concerne le PPA « La Dautère », un permis de construire (exécutoire) a été délivré pour les constructions prévues dans la poche C, située sur la parcelle 2326. La construction des bâtiments a débuté en 2019. En ce qui concerne la poche B, sur la parcelle 2325, celle-ci a été colloquée en zone réservée en 2017, tout projet de construction est pour l'heure suspendu.

L'entreprise Merck a obtenu un permis de construire exécutoire pour la construction d'un nouveau bâtiment (BPC) sur leur site. Un permis de construire a également été délivré en 2019 pour la pose de filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.

2.4. Travaux, génie civil et SIT

M. Yann Gilliéron est le responsable du secteur travaux et génie civil, il supervise et coordonne le travail du secteur travaux. Les travaux suivants ont été réalisés en 2019 :

- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages
- Constats et rapports de chutes de rochers
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux
- Contrôles de déversoirs
- Constats et entretien des routes et chemins communaux, y compris délivrance des permis de fouille
- Campagnes d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux
- Participation et suivi des chantiers en cours
- Avant-projet, planification et réalisation des écopoints
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de chemins agricoles et ruisseaux publics
- Établissement de divers plans de signalisation
- Études diverses d'assainissement
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels
- Examen et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif
- Campagne d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (contrôle d'ouvrages divers)
- Mise à jour des bâtiments et saisie des adresses
- Mise à jour des données (problèmes domaine public) dans la base de données
- Suivi et planification des chemins AF
- Développement d'applications sur le SIT intercommunal
- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera

Chantiers communaux :

- Suivi des séances pour le projet du giratoire de la Chaux
- Route de Châtel-St-Denis : suivi des travaux
- Route cantonale en direction d'Attalens : planification avec le canton (route des Monts)
- Chemins AF : chemin du Gros Chêne, Chemin du Milieu
- Chemin de Meruz : Suivi des travaux

Entretien des chemins communaux :

- Réfection partielle de chemins :
 - Pontages de fissures et refachages ponctuels sur divers chemins
 - Curages et contrôles caméra divers
 - Diverses réfections partielles de chemins
- Réfection de diverses chambres de collecteurs sur la chaussée
- Permis de fouille : durant l'année 2019, le BTI a délivré **19** permis de fouille/dépôt.

SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera

3. ETUDES ET PROJETS DIVERS

3.1 Cartoriviera

Le projet régional Cartoriviera a débuté en 2009, avec les 4 entités fondatrices : commune de Blonay, BTI, SIGE et la commune de Vevey.

Le portail cartographique a pour objectif de diffuser les données cartographiques des entités membres. Le site Cartoriviera.ch est utilisé depuis 2011. L'essentiel de sa gestion est assuré par le SIT de Vevey (M. Gnerre).

Cet outil – en constante évolution – est devenu aujourd’hui largement utilisé et reconnu par le public ainsi que par les professionnels pour l’obtention de renseignements complets. Il constitue par ailleurs un outil de travail indispensable pour les collaborateurs du BTI au quotidien.

Les données disponibles pour le public ainsi que pour les professionnels bénéficiant d’un accès sécurisé permettent une interrogation complète des informations sur le territoire des dix communes du district et celles du Haut Lac.

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : <https://twitter.com/cartoriviera>.

3.2 Révision du plan général d'affectation

Le bureau d’urbanistes Plarel SA de concert avec le Bureau Technique Intercommunal a poursuivi la révision des plans généraux d'affectation des 4 communes du Cercle tout au long de l’année 2019.

Pour rappel, en 2018, la vision communale ainsi que la demande de subvention ont été adressées au Service du Développement territorial (SDT) pour les communes de Corsier, Chardonne et Jongny. Les visions communales ont été validées et les demandes de subvention acceptées par le service en question. La commune de Corseaux, quant à elle, ne peut pas prétendre à l’obtention de subvention étant donné qu’elle n'est pas surdimensionnée selon les critères de la LAT et que son territoire se situe à l’intérieur du périmètre de l’Agglo-Rivelac.

En 2019, l'examen préliminaire a été adressé au SDT pour les 4 communes du Cercle conformément à l'article 36 LATC.

Considérant les remarques du SDT, le bureau Plarel SA a présenté aux 4 Municipalités du Cercle la philosophie de travail (identique pour les 4 communes) suivie pour la révision des PGA, notamment :

- *Structure des règlements*
- *Périmètres des révisions*
- *Affectation du sol, droit à bâtir et redimensionnement de la zone à bâtir*
- *Disponibilité des terrains et compensation de la plus-value*
- *Dangers naturels*
- *Protection du milieu naturel*
- *Protection du milieu bâti*
- *Limite des constructions*
- *Besoin en place de stationnement*

En ce qui concerne la suite de la procédure pour les années à venir, dans un premier temps une procédure participative sera définie (séances d'information et participatives, concertation) puis les PGA seront soumis au SDT pour examen préalable, probablement en fin d'année 2020, voire en 2021. Le SDT vérifiera à ce stade la légalité des plans soumis avant la mise à l'enquête publique. La dernière partie de la procédure est la procédure usuelle d'un plan d'affectation communal (traitement des oppositions, adoption du plan par le Conseil communal, décision d'approbation du plan par le Département du territoire et de l'environnement, notification aux opposants, entrée en vigueur du plan).

3.3 Zone réservée selon article 46 LATC

La zone réservée est une mesure provisoire prévue par la LATC qui instaure un périmètre strictement inconstructible pendant une période de 5 ans, prolongeable 3 ans, permettant à l'autorité communale de revoir son plan général d'affectation pour le rendre conforme aux normes de droit supérieur.

La zone réservée sur la commune de Corsier-sur-Vevey - englobant les parcelles 1162,1154, 1182, 1189 et 2325 - a été soumise à l'enquête publique du 22 avril au 22 mai 2017 et a soulevé 6 oppositions.

Le 12 mars 2018, le Conseil Communal a adopté le préavis municipal relatif à la zone réservée. Le département du territoire et de l'environnement (DTE) a approuvé le plan, le règlement et les levées d'oppositions le 18 juillet 2018. Deux recours ont été déposés. En décembre 2019, ces deux recours ont été rejetés par la CDAP. Le délai de 30 jours de recours au Tribunal Fédéral reste pendant jusqu'au début de l'année 2020.

Malgré l'instauration de la zone réservée communale, le SDT a commencé à appliquer - au cours de l'année 2019 – une nouvelle pratique de surveillance des demandes de permis de construire. Ainsi, les parcelles qui remplissent les nouveaux critères cumulatifs définis par le SDT (commune surdimensionnée, construction destinée à l'habitation, parcelle située hors périmètre de centre et parcelle située hors du territoire urbanisé) sont colloquées d'office en zone réservée cantonale pendant l'enquête publique du projet de construction. Deux parcelles sur la commune de Corsier-sur-Vevey ont été ainsi colloquées en zone réservée cantonale.

3.4 PAC Lavaux

L'élaboration du PAC Lavaux est placée sous la direction du SDT et a été confiée au bureau d'urbanistes Repetti Sàrl. Ce bureau se réfère à un comité de pilotage composé du SDT, de la DGE (Direction générale de l'environnement), du Service de l'agriculture, de la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine), de la CCL (Commission consultative Lavaux), de la CIL (Commission intercommunale Lavaux), d'un représentant de l'exécutif de chaque commune concernée et d'un représentant de l'État au comité Lavaux Patrimoine mondial.

Le PAC Lavaux a été soumis à l'enquête publique du 28 août au 26 septembre 2019. L'intégralité des communes situées dans le PAC Lavaux ont fait opposition (Bourg-en-Lavaux, Chardonne, Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chexbres, Jongny, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin). Le Service du développement territorial a accusé réception de plus de 150 oppositions (communes et particuliers).

Les quatre communes du Cercle de Corsier ont formé opposition au PAC en se basant, d'une manière générale sur les remarques émises par la CIL sur le règlement, et, plus particulièrement, sur les spécificités propres à chaque commune.

Ainsi, la commune de Corsier-sur-Vevey s'est opposée à une modification du PAC visant à affecter une partie du plan d'extension partiel (PEP) « A Nant » à l'intérieur du PAC alors que les parcelles dudit PEP sont légalisées et considérées légalement comme de compétence communale.

2 séances du COPIL ont été organisées par le SDT pour présenter l'avancement de la démarche, le planning de la mise en œuvre du PAC Lavaux.

Selon le planning prévisionnel du SDT, le PAC devrait être approuvé par le Grand Conseil en 2021.

3.5 Commission Consultative de Lavaux (CCL)

En 2019, le BTI a soumis **8** projets à la CCL, aucun pour la commune de Corsier-sur-Vevey

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation plus importante et complète avant la mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme préalablement à la CCL pour préavis.

La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

3.6 Plans d'affectation communaux (PA)

PA « En Fenil » : le département du territoire et de l'environnement (DTE) a approuvé le plan d'affectation « En Fenil » le 12 juin 2019.

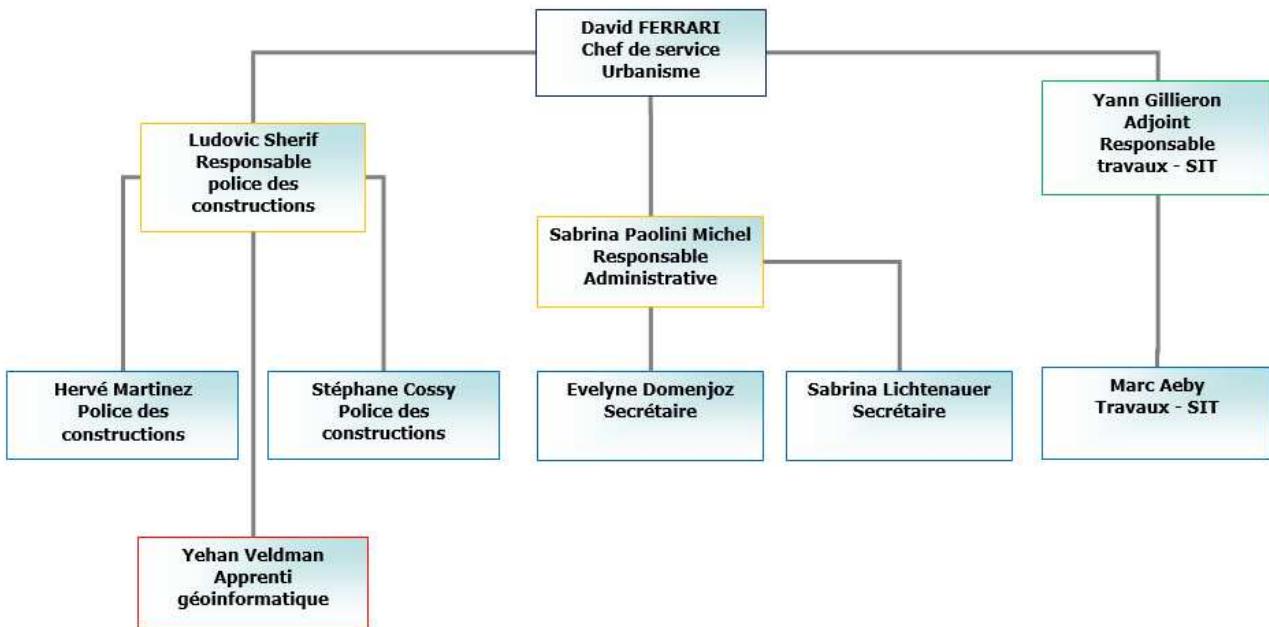
4. CONSTATS ET CONCLUSION

4.1. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2019, le personnel du BTI se composait de 9 collaborateurs et d'un apprenti:

M. David Ferrari	chef de service (100%)
M. Yann Gilliéron	adjoint, responsable du secteur travaux et SIT (100%)
M. Ludovic Sherif	responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Hervé Martinez	technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Stéphane Cossy	technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Marc Aeby	technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini Michel	responsable administrative (70%)
Mme Sabrina Lichtenauer	secrétaire administrative (70%)
Mme Evelyne Domenjoz	secrétaire administrative (70%)
M. Yehan Veldman	apprenti géomaticien

Organigramme du BTI au 31.12.2019:



4.2. Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

Le personnel

La stabilisation du personnel montre que l'organisation interne du BTI, en place depuis plusieurs années, fonctionne bien. M. Yehan Veldman a été engagé depuis le 1^{er} août 2018 en qualité d'apprenti géomaticien. La durée de la formation duale est de 4 ans, soit jusqu'à l'été 2022.

Les collaborateurs du BTI suivent régulièrement des formations continues pour rester à niveau et s'informer tant sur l'évolution des lois (LAT, LATC, loi sur les marchés publics, etc.) que sur les nouvelles normes techniques (AEAI, ECA, CAMAC, etc.).

Les modifications législatives de ces dernières années, et l'augmentation des fonds propres nécessaires au financement de nouvelles constructions notamment, ont une influence sur les nouvelles constructions et sur la modification du tissu bâti.

Les propriétaires ou institutions ont compris que la législation en matière de construction se resserre et rend la disponibilité des terrains de moins en moins évidente, ce qui accélère la valorisation maximale des biens où cela est encore possible.

Bon nombre de caisses de pension ou d'institutions ont fait construire des bâtiments comprenant de nombreux appartements pour garantir des placements dans la pierre, même si aujourd'hui la location ou la vente de ces biens est plus difficile ou prend plus de temps.

Nous constatons aussi que les nouvelles constructions n'attirent pas que de nouveaux habitants venant de l'extérieur, mais incitent également les populations des villages à troquer leurs appartements – peut-être plus vétustes – contre de nouvelles habitations plus modernes.

La vente des appartements est moins rapide qu'auparavant, ils restent vides plus longtemps. L'évolution imaginée dans les courbes de croissance n'est pas aussi importante que prévue, ce qui a aussi un impact sur l'occupation de nouveaux logements.

L'évolution du travail du Bureau Technique :

La répartition des tâches permet aux techniciens de la police des constructions d'être plus présents sur le terrain. Cette présence permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, dans la plupart des cas, dénoncés auprès de la Préfecture qui prononcera le montant de l'amende.

Dans la base de données BTI, la saisie des demandes qui ne nécessitent pas d'autorisation formelle au sens de la loi – à savoir toutes les demandes pour les travaux de minime importance, les travaux d'entretien et les capteurs solaires répondant aux critères fixés par la LAT – se traduit statistiquement par une nette augmentation des nouvelles demandes reçues au BTI (172 en 2017, 264 en 2018 et 310 en 2019). Même si ces dossiers ont toujours été traité, cette nouvelle manière de procéder permet d'améliorer la vision des demandes analysées au BTI.

Les procédures antérieures à la délivrance du permis de construire restent longues et complexes, notamment les procédures à suivre dans le cadre des responsabilités déléguées par le canton aux communes et pour les parcelles situées hors zone à bâtir.

En ce qui concerne le traitement des dossiers après la délivrance du permis de construire, nous constatons que le recours est devenu un outil de plus en plus utilisé par les opposants. Si la procédure s'arrêtait généralement au niveau cantonal auparavant, elle tend, depuis quelques années, à aller jusqu'au Tribunal Fédéral. Rares sont pourtant les procédures perdues par les Municipalités, tant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral. Ces procédures judiciaires impactent également les propriétaires qui souvent doivent attendre de nombreuses années avant de pouvoir construire.

En 2019, le BTI a également été occupé au suivi de plusieurs gros chantiers en construction, avec des contrôles et un suivi hebdomadaire à la fois de la part de la police des constructions mais également par un collaborateur des travaux pour s'assurer que l'exploitation des chantiers et l'utilisation du domaine public et des canalisations soient des plus adéquats.

Enfin, l'évolution des tâches effectuées par le BTI – notamment le suivi parfois conséquent des chantiers après la délivrance d'un permis de construire – soulève un questionnement sur le règlement intercommunal relatif aux émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire du cercle de Corsier. En effet, ce règlement permet une facturation des prestations uniquement jusqu'à la délivrance du permis de construire alors que, pour certains chantiers, il serait nécessaire de pouvoir le faire également en cours de travaux.

Depuis quelques années, les tâches relatives à l'aménagement du territoire ont été reprises petit à petit par le BTI et au fur et à mesure des remplacements des secrétaires municipaux. Ces tâches consistent notamment à l'analyse, la mise à l'enquête publique, les séances de conciliation avec les opposants et la rédaction du préavis au Conseil Communal. Les modifications des textes de loi se stabilisent enfin et permettent de traiter les dossiers de façon plus sereine.

L'examen par le SDT (aménagement communal) pour les projets en matière d'aménagement du territoire (PPA, PQ, etc.) prend également du temps en raison notamment des nombreuses exigences cantonales, en matière de documents et études à fournir principalement, avant de pouvoir aboutir et permettre de légaliser de nouveaux plans, avec souvent beaucoup de retard.

Enfin, il est important de souligner que le travail effectué par les collaborateurs du BTI n'est ni linéaire, ni immuable. En effet, la majorité de leurs tâches est directement subordonnée à l'évolution des lois et planifications de droit supérieur. Ainsi, les collaborateurs du BTI doivent faire preuve d'une adaptation constante dans les tâches qui leur sont confiées et les nouvelles procédures qu'ils doivent suivre. Le BTI est ainsi à même de pouvoir conseiller et orienter en connaissance de cause les Municipalités dans leurs prises de décision et informer les citoyens sur leurs droits et obligations sur les objets de sa compétence.

Corseaux, le 14 février 2020

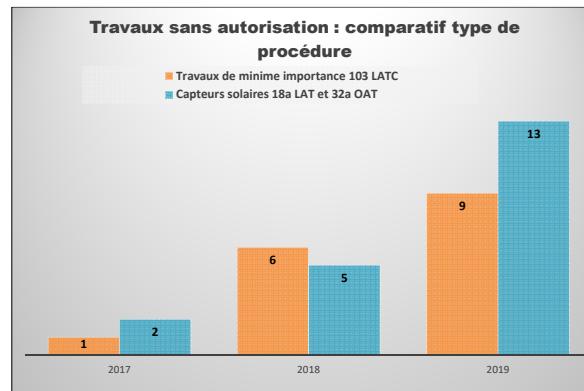
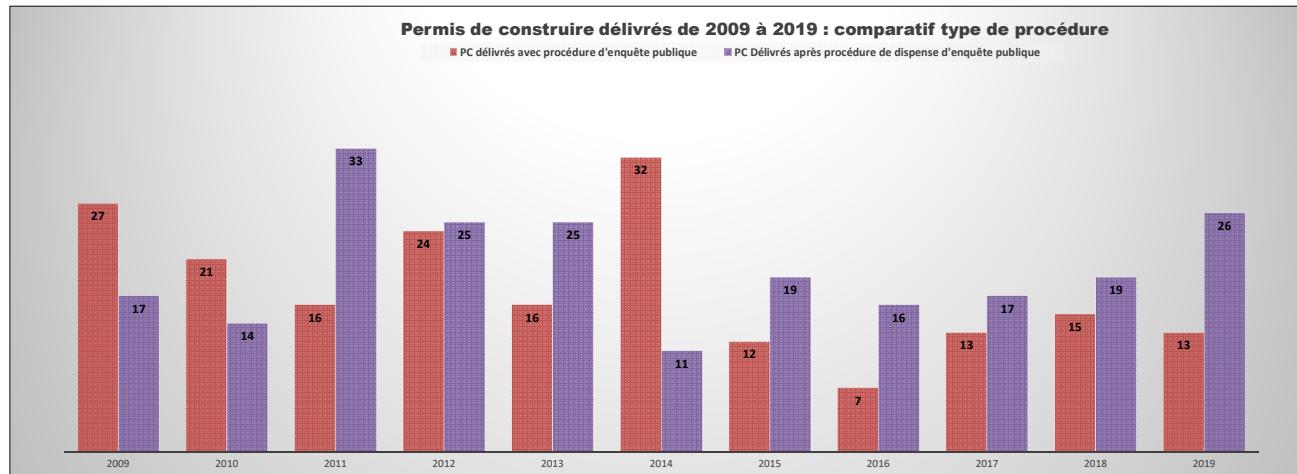
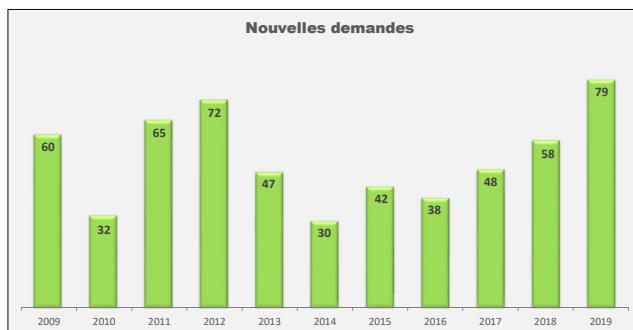
Annexes : 1 dossier de statistiques

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY - STATISTIQUES DE 2009 A 2019

Nouvelles demandes	
2009	60
2010	32
2011	65
2012	72
2013	47
2014	30
2015	42
2016	38
2017	48
2018	58
2019	79
	571

	Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC Délivrés après procédure de dispense d'enquête publique
2009	44	27	17
2010	35	21	14
2011	49	16	33
2012	49	24	25
2013	41	16	25
2014	43	32	11
2015	31	12	19
2016	23	7	16
2017	30	13	17
2018	34	15	19
2019	39	13	26
	379	183	196

	Travaux ne nécessitant pas d'autorisation	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Posse de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	3	1	2
2018	11	6	5
2019	22	9	13
	14	7	7





SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

COMPTES 2019

Validés en séance de CoDir le 25.02.2020

Structures d'accueil extrascolaire du cercle de Corsier COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
110	ONDINE	1 826 436.88	1 826 436.88	1 658 200.00	1 658 200.00	1 601 497.66	1 601 497.66
110.3011	Traitements du personnel	935 631.00		791 800.00		837 586.40	
110.3030	Assurances sociales	86 205.80		73 900.00		72 090.45	
110.3040	Caisse de pension et de prévoyance	115 846.05		107 700.00		113 005.95	
110.3050	Assurances accidents	34 619.50		33 900.00		34 083.50	
110.3061	Frais pour usage du véhicule privé	1 293.45		1 700.00		-	
110.3080	Personnel intérimaire	6 330.75					
110.3090	Formation + autres charges du personnel	-		-		7 597.70	
110.3091	Frais de formation professionnelle	2 038.90		8 000.00		-	
110.3101	Imprimés et fournitures de bureau	8 061.15		6 500.00		4 985.05	
110.3111	Achat de matériel informatique	10 340.20		10 000.00		-	
110.3113	Achat de mobilier éducatif	672.35		4 000.00		6 007.05	
110.3116	Achat de matériel éducatif	6 483.90		6 000.00		4 423.00	
110.3131	Achat de produits alimentaires	332 940.45		350 000.00		307 864.90	
110.3132	Achat pharmacies et premiers secours	1 027.50		1 200.00		-	
110.3151	Entretien du matériel informatique	58 280.05		55 000.00		5 002.85	
110.3161	Loyers UAPE + postes administratifs	176 962.20		177 000.00		176 962.20	
110.3170	Réceptions et manifestations	4 538.55		3 000.00		2 576.15	
110.3171	Sorties et animations pédagogiques	-		2 100.00		-	
110.3181	Frais de port, taxes et divers	6 045.02		6 000.00		5 939.21	
110.3182	Téléphone et fax	214.20		400.00		199.40	
110.3184	Frais contentieux et poursuites	570.60		600.00		287.70	
110.3185	Honoraires et frais d'expertise	35 276.70		18 200.00		22 450.15	
110.3186	Assurance tiers, choses, RC	432.60					
110.3193	Cotisations à des institutions	1 132.40		1 200.00		436.00	
110.3330	Pertes sur débiteurs	965.00					
110.3809	Attribution à provision	528.56					
110.4331	Participation des parents		834 025.20		780 000.00		768 595.65
110.4336	Remboursements de tiers		70 873.55				21 016.70
110.4370	Intérêts moratoires		1 510.51		500.00		638.35
110.4520	Participation des communes		919 062.62		877 700.00		810 810.96
110.4809	Prélèvement provision débiteurs		965.00				436.00

110.3011 Traitement du personnel

EPT effectifs au 31.12.2019 = 13.51 (budget 2019 = 12.285)

Poste de responsable pédagogique doublé plusieurs mois en raison d'un congé maternité et précédé d'une absence maladie.

Postes du personnel éducatif doublés en raison d'absences maladie et de libération anticipée. Voir compte 110.4336 remboursements de tiers.

110.3080 Personnel intérimaire

Collaboration avec une société de placement depuis la rentrée scolaire 2019 (remplacements).

110.3170 Réceptions et manifestations

Repas organisés à l'occasion du départ des collaborateurs.

110.3185 Honoraires et frais d'expertise

Y compris heures de gestion effectuées par la présidente du CODIR ainsi que du responsable RH de la commune de Jongny (fr. 17'202.40).

110.3186 Assurance tiers, choses, RC

Participation à la police de protection juridique de l'administration communale.

110.4336 Remboursement de tiers

Participation SESAF fr. 42'045.90

Remboursement de traitements (assurance) fr. 21'061.60

Remboursement convention de formation fr. 6'434.20

Redistribution taxe CO2 fr. 722.35

Caisse AVS déduction déclaration informatique fr. 609.50



SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE
 p.a Administration Communale Boursier Communal
 Rte de Châtel 38 Case postale 80 1805 Jongny
 021/ 921.64.84

Communes	Habitants (50% des coûts nets)		Accueil du matin (selon domicile des parents)				Repas de midi (selon domicile des parents)				Périodes après-midi (selon domicile des parents)			A charge des communes
	<u>31.12.2018</u>	<u>CHF</u>	<u>Nombre de placements</u>	<u>Nombre d'heures Educatrice</u>	Coûts	Particip. parents	Nombre de repas	Coûts	Particip. parents	Nombre de périodes	Coûts	Particip. parents	<u>CHF</u>	
Chardonne	2 941	133 216.50	685.00	263.48	9 748.70	4 795.00	11 165.00	208 310.60	141 254.25	8 279.00	122 122.10	73 168.15	254 180.50	
Corseaux	2 282	103 366.25	353.00	135.78	5 023.80	2 471.00	10 088.00	188 216.50	127 628.55	5 363.00	79 108.65	47 397.15	198 218.50	
Corsier	3 386	153 373.40	854.00	328.48	12 153.85	5 978.00	14 247.00	265 812.90	180 246.25	9 976.00	147 154.20	88 165.90	304 104.20	
Jongny	1 536	69 575.16	1 220.00	469.26	17 362.65	8 540.00	7 780.00	145 155.07	98 428.85	6 331.00	93 387.49	55 952.10	162 559.42	
Total	10 145	459 531.31	3 112.00	1 197.00	44 289.00	21 784.00	43 280.00	807 495.07	547 557.90	29 949.00	441 772.44	264 683.30	919 062.62	

A charge des communes	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny
Population	133 216.50	103 366.25	153 373.40	69 575.16
Matin	4 953.70	2 552.80	6 175.85	8 822.65
Midi	67 056.35	60 587.95	85 566.65	46 726.22
Après-midi	48 953.95	31 711.50	58 988.30	37 435.39
Total	254 180.50	198 218.50	304 104.20	162 559.42

<u>CHF</u>	<u>Comptes 2019</u>	
	<u>Particip. parents</u>	<u>Communes</u>
Chardonne	219 217.40	254 180.50
Corseaux	177 496.70	198 218.50
Corsier	274 390.15	304 104.20
Jongny	162 920.95	162 559.42
	834 025.20	919 062.62
	47.57%	52.43%

<u>Budget 2019</u>		
<u>Particip. parents</u>	<u>Communes</u>	
231 121.80	255 939.00	
143 636.60	178 545.70	
249 932.80	287 553.15	
155 308.80	155 662.15	
780 000.00	877 700.00	52.95%

<u>Comptes 2018</u>
<u>Communes</u>
238 400.70
160 200.75
265 091.00
147 118.51
810 810.96

Rappel de la convention Intercommunale du 26 juillet 2012 :

"... Article 3 - Contribution des communes signataires

La contribution des communes est déterminée :

- pour une demie en proportion de la population au 31 décembre de l'année précédente, selon les chiffres fournis par les contrôles des habitants des quatre communes à la Préfecture ;
- pour une demie en proportion du nombre d'inscriptions du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours, réparties par commune de domicile des bénéficiaires (sur la base de la fréquentation effective de la structure d'accueil extrascolaire du Cercle de Corsier). ..."



SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

RAPPORT DE GESTION 2019

1. Organisation

Une convention signée par les quatre communes du cercle de Corsier stipule qu'elles sont associées pour organiser un service commun d'accueil extrascolaire, sous forme d'unités d'accueil pour écoliers (UAPEs). Chaque commune possède sa propre UAPE représentant une seule entité nommée ONDÎNE.

1.1 Comité de direction

Le comité de direction ONDÎNE est composé de quatre Municipaux comprenant un-e Municipal-e par commune signataire, ainsi que de la responsable pédagogique de ONDÎNE avec voix consultative.

Pour l'année 2019, le comité de direction s'est réuni 9 fois et était composé des membres suivants :

- Mme Céline MURISIER, Présidente du Comité de direction, Municipale de Jongny
- M. Bernard SCHÄR, Municipal de Corsier-sur-Vevey
- M. Gilbert CAVIN, Municipal de Chardonne
- M. Patrick MICHAUX, Municipal de Corseaux
- Mme Séverine TISSOT, Responsable pédagogique de ONDÎNE jusqu'au 31 janvier 2019 (congé maternité dès cette date)
- Mme Nadine ROEHRICH, Responsable pédagogique a.i. du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019.

2. Alimentation

Depuis le mois de février 2015, c'est la société BG Gastronomie, active sur de nombreux autres sites parascolaires, qui assure la livraison des repas auprès des UAPEs de ONDÎNE.

BG Gastronomie s'engage à offrir des prestations de qualité et collabore avec une diététicienne pour assurer des repas équilibrés. De plus, les menus hebdomadaires sont publiés à l'attention des parents sur le site de ONDÎNE.

3. Fréquentation des UAPEs

Si le constat est que le nombre de contrat d'accueil, au 31 décembre 2019, est resté stable par rapport à l'année 2018, on peut noter que la fréquentation a, quant à elle, sensiblement augmenté. Par ailleurs, l'implémentation d'un nouveau logiciel (Cse.Kibe - cf. Bilan et perspectives) nous permet, désormais, d'avoir des chiffres plus fiables.

Les tableaux ci-après illustrent les fluctuations de fréquentation au sein des différentes structures.

Statistiques et graphiques

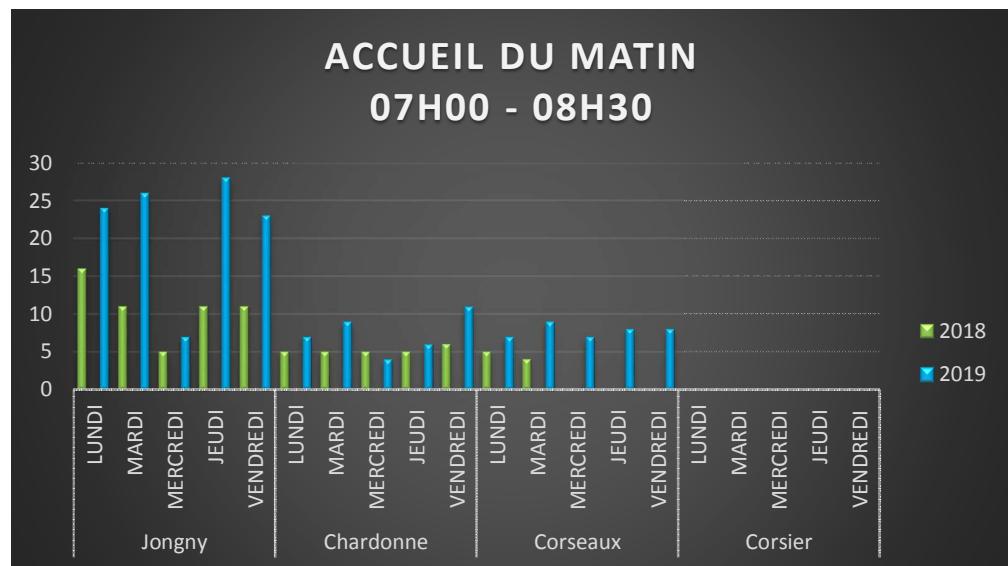
(situation au 31 décembre 2019)

Accueil du matin

	Jongny	Chardonne	Corseaux	Corsier
Lundi	24	7	7	0
Mardi	26	9	9	0
Mercredi	7	4	7	0
Jeudi	28	6	8	0
Vendredi	23	11	8	0

NB : l'UAPE de Corsier n'accueille pas d'enfants les matins en raison du nombre insuffisant d'inscription à la rentrée scolaire 2019-20.

Tableau comparatif 2018 – 2019

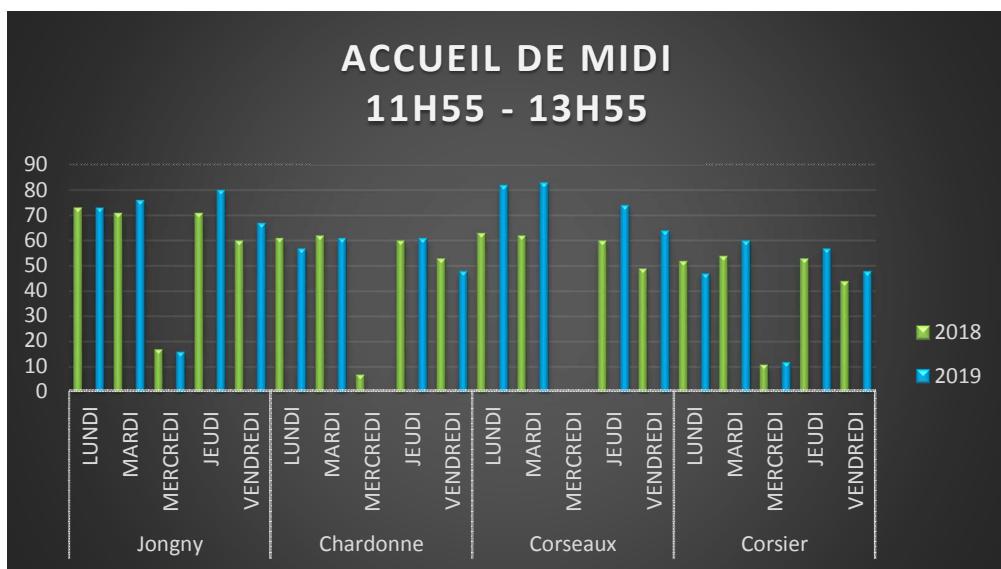


Accueil de midi

	Jongny	Chardonne	Corseaux	Corsier
Lundi	73	57	82	47
Mardi	76	61	83	60
Mercredi	16	0	0	12
Jeudi	80	61	74	57
Vendredi	67	48	64	48

NB : les UAPEs de Chardonne et de Corseaux n'ayant pas atteint le nombre d'inscription requise pour l'ouverture du mercredi, à la rentrée scolaire 2019-20, les Municipalités ont décidé de ne pas proposer ce temps d'accueil à Chardonne et à Corseaux. En revanche, afin de répondre à la demande de quelques familles, des enfants inscrits à l'UAPE de Corseaux sont accueillis durant le temps de midi et de l'après-midi à l'UAPE de Corsier et ceux de Chardonne à l'UAPE de Jongny. Un transport, en bus, de Corseaux à Corsier et de Chardonne à Jongny ont été organisés. Ils s'effectuent sous la responsabilité d'une éducatrice de Corseaux et de Chardonne.

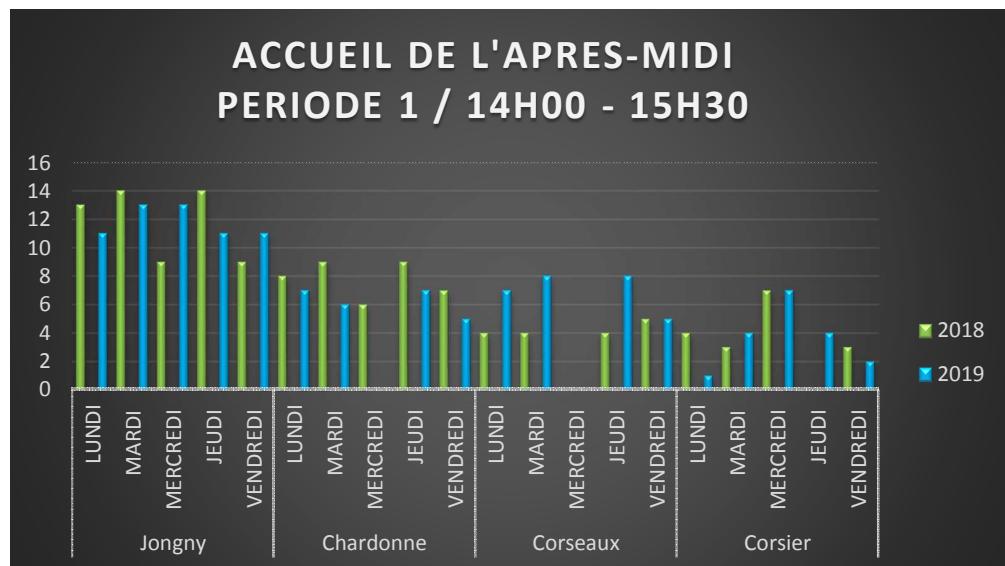
Tableau comparatif 2018 - 2019



Accueil de l'après-midi – période 1 (14h00 à 15h30)

	Jongny	Chardonne	Corseaux	Corsier
Lundi	11	7	7	1
Mardi	13	6	8	4
Mercredi	13	0	0	7
Jeudi	11	7	8	4
Vendredi	11	5	5	2

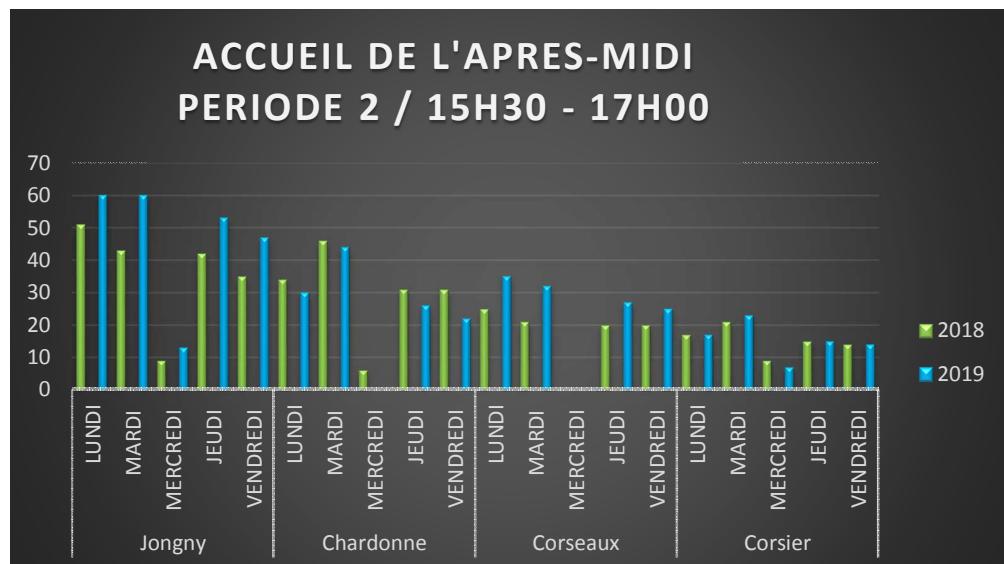
Tableau comparatif 2018 – 2019



Accueil de l'après-midi – période 2 (15h30 – 17h00)

	Jongny	Chardonne	Corseaux	Corsier
Lundi	60	30	35	17
Mardi	60	44	32	23
Mercredi	13	0	0	7
Jeudi	53	26	27	15
Vendredi	47	22	25	14

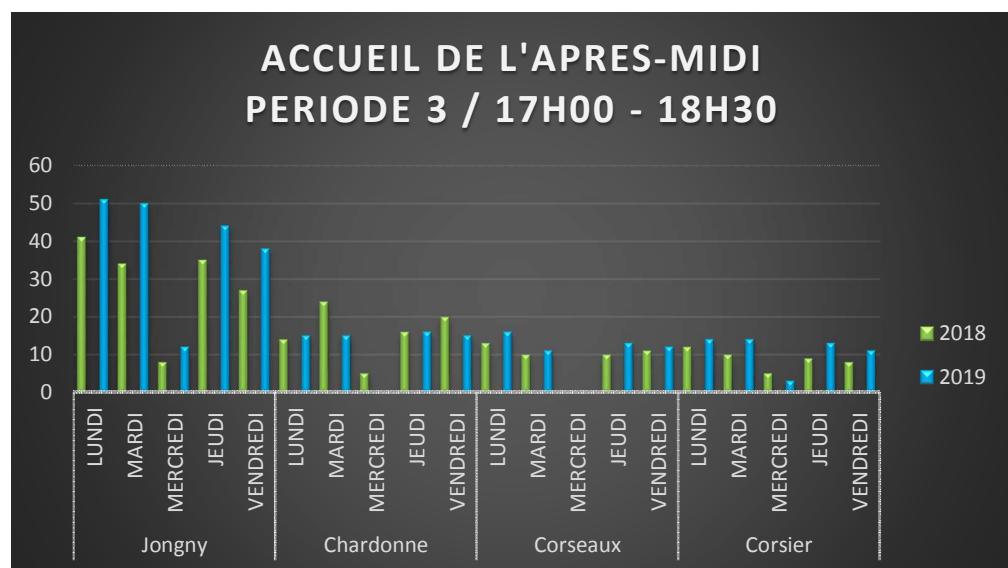
Tableau comparatif 2018 – 2019



Accueil de l'après-midi – période 3 (17h00 – 18h30)

	Jongny	Chardonne	Corseaux	Corsier
Lundi	51	15	16	14
Mardi	50	15	11	14
Mercredi	12	0	0	3
Jeudi	44	16	13	13
Vendredi	38	15	12	11

Tableau comparatif 2018 – 2019



Après lecture de ces données, une hausse significative de la fréquentation peut être observée dans les 4 UAPEs. Du fait de cette augmentation, ONDÎNE ne peut pas répondre à toutes les demandes et des inscriptions sont sur liste d'attente. Une priorisation des dossiers pour répondre aux directives du service sera exécutée en 2020.

La tarification des prestations de ONDÎNE est restée inchangée pour l'année scolaire 2018-2019 et le restera jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

3.3 Personnel de ONDÎNE

Le personnel engagé par la commune de Jongny au 31 décembre 2019 se composait de :

- Mme Nadine Roehrich, responsable pédagogique a.i. (80%)
- Mme Marisa D'Agostini, responsable administrative (100%)
- Mme Valérie Nicolet, assistante administrative (40%)
- M. Danny Burnier, assistant administratif (CDD 40%)
- M. Bijan Kaveh, boursier communal (10%)
- 30 éducatrices (y compris auxiliaires, secondaires, tertiaires et remplaçantes)

4. Bilan et perspectives

En février 2019, ONDÎNE a engagé une responsable pédagogique a.i., Mme Nadine Roehrich pour palier au congé maternité de Mme Tissot. A l'issue de son congé, Mme Tissot a démissionné et le contrat de travail de Mme Roehrich a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2019.

ONDÎNE a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel informatique en 2019. Ce nouveau logiciel déjà largement implémenté et utilisé dans des services d'accueil de jour similaires permet de gagner en efficience dans la gestion administrative courante de ONDÎNE, évite les saisies multiples et par conséquent réduit considérablement les erreurs.

Durant le deuxième semestre de 2019, un important travail a été mené par le Comité de Direction dans le but de restructurer le Service ONDÎNE. En effet, l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) édicte le cadre de référence en fixant les standards minimaux obligatoires pour l'octroi d'une autorisation d'exploiter. Les nouvelles directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2019.

Pour répondre aux référentiels de compétence édicté par l'Office de jour des enfants (OAJE), notamment au niveau de la gouvernance, quatre nouveaux postes de responsables pédagogiques (un par UAPE) et un poste de cheffe de la coordination ont été créés pour janvier 2020.

En conclusion, l'année 2019 a été une phase importante de transition pour le personnel éducatif. Le Comité de Direction adresse à l'ensemble des collaborateurs du service ses chaleureux remerciements pour sa compréhension, son engagement et son travail effectué au quotidien.

L'action publique se doit d'être repensée régulièrement pour être en phase avec les attentes des citoyennes et citoyens. Elle doit se situer dans une vision stratégique en s'appuyant sur une gouvernance solide. Passée cette phase de transition, une fois consolidée, la gouvernance de ONDÎNE permettra d'améliorer la qualité de l'accueil, notamment par une professionnalisation du personnel et ainsi gagner en cohérence dans l'intérêt des enfants et des familles.



Association scolaire
intercommunale
du Cercle de Corsier
p.a. **Direction des écoles**
Rue du Collège 7
Case postale 71
1804 Corsier-sur-Vevey

Corsier-sur-Vevey, le 17 février 2020

**Au Conseil intercommunal de
L'Association scolaire
intercommunale du Cercle de Corsier**

Préavis no 01/2020

relatif au rapport de gestion et aux comptes 2019 de l'association

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Conformément aux dispositions légales régissant les associations de communes, le Comité de direction a l'honneur de vous présenter, ci-dessous, son rapport de gestion relatif aux activités de l'Association scolaire intercommunale et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2019 de l'Association arrêtés au 31 décembre de la même année.

La visite de Madame Siegrist pour l'inspection préfectorale annuelle s'est déroulée le 14 novembre 2019 à Corsier en présence de Monsieur Cédric Desmet, Président du Conseil intercommunal de l'association, Madame Virginie Primnaz, secrétaire du Comité de direction, M. Benoit Demierre, boursier de l'ASIC et M. Bernard Schär, Président du Comité de direction. Madame Siegrist a constaté la bonne tenue des comptes et de tous nos registres. Cette vérification a été suivie d'un temps de discussion entre Madame Siegrist et les quatre membres du Comité de direction.

Le Conseil intercommunal

Durant cette année, le Conseil intercommunal a tenu deux séances :

- *le 29 mars à Corseaux, séance durant laquelle, le Conseil :*

- *a accepté le préavis relatif au rapport de gestion et aux comptes 2017 de l'Association ;*
- *a procédé au renouvellement des membres du Bureau, à savoir :*
 - *Monsieur Cédric Desmet, président ;*
 - *Madame Frankie Deloy-Trüb, vice-présidente ;*

- Madame Victoria Ugolini et Monsieur Raymond Pritchard, scrutateurs ;
- Mesdames Corinne Ansermoz et Marie Pickavance, scrutatrices suppléantes ;

- le 26 septembre à Cosier-sur-Vevey, séance durant laquelle, le Conseil :

- a assermenté Monsieur Tiago Ribeiro (Corsier) en remplacement de Madame Marisa Gullo-Ott, démissionnaire ;
- a élu Monsieur Tiago Ribeiro à la Commission de gestion ;
- a accepté le préavis relatif au budget 2020 de l'Association.

Le Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni à 8 reprises pour traiter de différents sujets qui concernent l'établissement scolaire et Egzeko. Il a notamment :

- réglé les affaires courantes en collaboration avec la Direction de l'établissement scolaire et l'animation jeunesse Egzeko ;
- approuvé les comptes 2018 ;
- approuvé le budget 2020, prévoyant notamment la création d'un poste de Secrétaire général-e ;
- préparé les préavis à soumettre au Conseil intercommunal ;
- traité les questions relatives aux transports scolaires ;
- assuré le suivi du programme LIFT ;
- planifié, d'entente avec les municipalités, la mise à disposition de salles de classes supplémentaires ;
- engagé Mme Stéphanie Fridelance, en qualité de médecin scolaire ;
- rédigé le projet de nouveaux statuts, intégrant le Service d'accueil parascolaire Ondine dans les buts de l'Association scolaire.

Le Conseil d'établissement

Les membres du Comité de direction sont membres également du Conseil d'établissement. Ils composent le quart « autorités politiques » avec Madame Anna Tagliaferri (membre du Conseil intercommunal), qui occupe la fonction de Présidente du Conseil d'établissement.

Pour rappel, les trois autres quarts sont : les représentants des parents d'élèves, les représentants de l'établissement scolaire et les représentants de milieux et organisations concernés par l'établissement scolaire.

Le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises durant cette année 2019. Les sujets ont suivants ont été abordés :

- présentation par le direction de l'établissement scolaire de différents projets initiés au sein de l'école ;
- suivi du « Programme LIFT » pour l'année scolaire ;
- suivi du sondage effectué auprès des parents d'élèves portant sur la sécurité sur le chemin de l'école et autour de l'école, sur les transports scolaires, sur la vie scolaire et sur l'accueil parascolaire et création de sous-groupes de travail ;
- réflexion sur les aménagements extérieurs et dans le hall d'entrée de l'école à Corsier.

L'Etablissement scolaire

L'année sous revue, équivalente à l'année civile, ne coïncide pas avec l'année scolaire.

Pour le rapport de l'école, le Comité de direction vous invite à vous référer au rapport annuel de l'établissement portant sur l'année scolaire 2019, que vous pourrez consulter sur le site de l'école :

<http://www.epscorsier.ch/vie-scolaire/vie-etablissement/rapports-annuels/>

Egzeko

Animation jeunesse du Cercle de Corsier – rapport rédigé par Thierry Chevalley

Organisation

Créé en 2008, l'animation jeunesse fonctionne avec un animateur jeunesse à temps partiel (70%) et une animatrice jeunesse (40% dès août 2016). Le service est rattaché à l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier. Un comité de direction, constitué de délégués municipaux des quatre communes, veille au respect des modalités de coopération, de financement et des conditions fixées afin que l'animation jeunesse du cercle de Corsier corresponde aux besoins et attentes de la population.

Locaux

Un bureau de fonctionnement est établi au sein de l'administration communale de Corsier. L'espace EGZEKO, à Corsier, permet des rencontres et réunions avec les jeunes dans un lieu adapté. D'autres locaux sont encore mis à disposition par les quatre communes.

Personnel

- 1 animateur à 70%
- 1 animatrice à 40% (en congé maternité de janvier à avril 2019)
- 1 auxiliaire en animation de janvier à avril 2019 (Justine Ruffieux)

Collaborations entre les animations jeunesse du district : les professionnels des secteurs jeunesse et les travailleurs sociaux du cercle de Corsier, de Vevey, de La Tour-de-Peilz, de Montreux et de Villeneuve se rencontrent et collaborent en fonction des projets mis en place.

Conseil - Accueil - Information

L'animation jeunesse du cercle de Corsier a été sollicitée pour des conseils et informations dans divers domaines tels que :

- conseil, soutien administratif et/ou financier pour des projets d'animations divers par des jeunes et des partenaires (recherche de financement, organisation d'animations, etc.);
- rencontres et échanges avec des jeunes ou groupes de jeunes, avec des comités de sociétés locales, avec des parents, avec l'APé du cercle de Corsier.

Membre :

- du groupe de prévention du Groupement romand d'études sur les addictions ;
- de la plateforme de travail social Relier ;
- du groupe Intercentre de l'animation socio-culturelle

Collaborations :

L'animation jeunesse du cercle de Corsier collabore avec des professionnels de différents milieux :

- communal (différents services communaux);
- scolaire du cercle (direction, enseignants, médiateurs, infirmière);
- social (Ginkgo, AACTS, service culturel Vevey, service jeunesse Vevey, sport & jeunesse La Tour-de-Peilz et animation jeunesse Montreux, SEMO, etc.);
- culturel (sociétés de développement des communes du cercle, sociétés locales du cercle, association Impro Riviera Events, Atelier FunnyArt, etc.);
- prévention (Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, PROFA Vevey, etc.)

Participation aux groupes de travail

Association intercommunale scolaire du Cercle de Corsier
Comité culturel COCU – Vevey
Comité Corsier en fête
Comité 40^{ème} Marché des Vins - Chardonne
Conseil d'établissement des communes du Cercle de Corsier
DAC - Corsier
Festival Animai – Vevey
Fête de la Danse – Vevey
Fête des Vignerons 2019 – projet PrévRives FEVIE19
Formation en prévention des pairs FEVI19 – La Tour de Peilz
Forum Jeunesse Riviera
Groupe Santé scolaire – Cercle de Corsier
PICSAJ - Lausanne
Projet LIFT – accueil de jeunes
Projet prévention Stop suicide – Association Stop Suicide/Genève
Projet Mes premières lunes – Riviera
Projet PEJ – Canton de Vaud
Rencontres « jeunesse++ » - Police Riviera
Session cantonale des Jeunes - Lausanne
Théâtre Le Reflet – Vevey
Village solidaire Pro Senectute – Corseaux
100% skateboard – cours de skate et contest Jongny

Travail avec des jeunes et/ou leur famille

Plusieurs demandes de suivis de situation personnelle ou familiale. Selon les besoins, un accompagnement vers les ressources du réseau a été mis en place.
Plusieurs situations concernant des jeunes pour des problématiques mélangeant domaine scolaire et domaine public ont amené à des entretiens, des rencontres et des propositions de collaborations entre les différents acteurs scolaires, jeunesse et familiaux.
Mise en place du PAVE, système de relais entre l'école et les partenaires communaux ou villageois pour la gestion d'heures de retenues d'élèves dans l'optique de travaux d'intérêt public.
Accompagnement spécifique des jeunes et/ou/avec leur/s parent/s.

Projet LIFT – place de travail hebdomadaire

Depuis février 2018, une PTH est proposée par EGZEKO pour accueillir un/e jeune le mercredi après-midi dans le but de faire découvrir la profession et les activités dans le domaine de l'animation socio-culturelle. D'une durée de trois mois environ, cet accompagnement a permis à une jeune adolescente d'accompagner l'équipe autant dans la préparation que la mise en place sur le terrain des animations et activités proposées.

Formation/conférence

Forum Jeunesse spécial FEVi19 – Corsier 17.01.2019
PICSAJ promotion jeunesse – Lausanne 13.02.2019
Session cantonale des jeunes, coaching – Lausanne 19.03.2019 + 30.03.2019
Formation PIKAS – Corsier 21.03.2019 + 10.04.2019
Formation Gestion des conflits – Vevey 29.03.2019
Formation Prévention par les pairs FEVI19 – La Tour de Peilz 30.03.2019 + 13.04.2019
Conférence Les familles Arc-en-ciel – Lausanne 09.05.2019
Projet PEJ – Lausanne 06.06.2019
Formation prévention agressions sexuelles - La Source, Lausanne 03.10.2019
Présentation travail de maturité « EGZEKO, créer une campagne marketing » - Gymnase de Burier 10.12.2019

Activités organisées tout au long de l'année

Y'aura du sport / Jongny : la salle de gym est investie par l'équipe des monitrices et moniteurs d'Egzeko tous les mercredis de 14h00 à 15h30, hors des vacances scolaires. Les enfants des « hauts » prennent part aux activités ludiques et sportives, proposées dans un cadre agréable et sous forme de déroulement positif. Entre 10 et 28 jeunes ont assisté à ce premier semestre de sport en salle.

Y'aura du sport / Corseaux : les mercredis de 16h à 17h30. Même principe qu'à Jongny, la suite des activités sportives sur le « bas »... La structure provisoire construite sur la cour d'école puis la nouvelle salle de gym dès la rentrée d'août ont ravi les habitué.e.s et de nombreuses nouvelles têtes, entre 8 et 20 jeunes à chaque rdv.

Y'aura du sport / Corsier : entre janvier et mars, puis en novembre et décembre, deux vendredis par mois, des soirées football sont proposées aux jeunes de 14 ans et + de 20h à 22h à la salle de gym de Corsier. Les équipes se forment en fonction des personnes présentes. Un rendez-vous des « anciens » du Cercle, qui sont souvent accompagnés par des amis de la région. Entre 8 et 25 jeunes et moins jeunes sont fidèles à ces soirées, prônant la camaraderie, le fair-play et le beau jeu.

Les mercredis c'est permis : projet mensuel d'activités en plein-air, avec 9 après-midi de loisirs en extérieur, avec inscription préalable sur le site www.egzeko.ch. Initiation à la pétanque avec le club de Corsier, découverte du travail d'apiculteur au Mont-Pèlerin, jeux aquatiques, goûter sur feu de bois, visite d'un chenil... Un tournus intercommunal est organisé quant aux lieux où se déroulent les activités. Entre 16 et 25 enfants ont participé, qu'il vente, qu'il neige ou que le soleil soit le héros du jour. Le grand succès de ce projet : vivre et investir le grand air, les espaces de nature ainsi que la camaraderie et les plaisirs simples.

Cours d'improvisation théâtrale EGZEKO

EGZEKO propose un cours d'improvisation intercommunal, afin de permettre aux jeunes âgés de 12 à 15 ans (9 à 11ème), de découvrir cette activité artistique. Participation financière de CHF 50.- demandée aux parents pour l'année. Engagement d'une/un coach d'improvisation théâtrale. Entraînements les mercredis de 12h15 à 13h45 dans la salle du Conseil, rue du Château 4 à Corsier. Inscription au Championnat Vaudois LIEV (Ligue d'Improvisation Écolière Vaudoise). Participation à des activités liées à l'improvisation théâtrale selon projets locaux ou régionaux. 20 participants au 1^{er} semestre, puis 25 au 2^{ème} semestre.

Projet Politique Enfance et Jeunesse PEJ 2019

EGZEKO a été appelé à participer à une démarche de recherche de projets avec des élèves en milieu scolaire, au sein de l'établissement scolaire de Corsier et environs, afin d'accompagner les élèves dans leurs réflexions et d'amener un regard professionnel aux idées ainsi exprimées.

Moins de taches en 8H – prévention en milieu scolaire

Différentes problématiques liées au comportement des élèves entre eux dans les cours d'école et sur le chemin de cette dernière ont mené la Direction scolaire et le service jeunesse de réfléchir ensemble sur des réponses spécifiques à donner. Un projet d'intervention dans les classes de 8^{ème} a ainsi été créé par les animateurs jeunesse, afin d'amener des outils aux jeunes sur le thème du comportement de chacun au sein d'un groupe et/ou d'un individu. Interventions dans les 4 classes au début puis à la fin de l'année scolaire.

Projet prévention FEVI19 – collaboration régionale janvier à octobre 2019

Sous l'impulsion d'EGZEKO, une rencontre du Forum Jeunesse Riviera est organisée en janvier, réunissant les différents secteurs et professionnels liés à la jeunesse sur la région, sur le thème : FEVI 2019, quelles implications et réalités des acteurs de prévention régionaux ? Cette rencontre a fait suite à la non entrée en matière de la Direction de la Fête au projet de prévention conçu et proposé à cette dernière par un groupe de travail composé de : Rose Marie Notz (FVA) – Pierre-André Emery (ASR) – Marco Pavarini (Secteur Jeunesse Vevey) – Vincent Masciulli (AACTS) – Thierry Chevalley (EGZEKO). De cette rencontre, un projet d'action de prévention par les pair(e)s a été élaboré, dans une collaboration entre les Secteurs jeunesse de Vevey, de La Tour de Peilz et le Cercle de Corsier. Reprenant la base des actions de prévention d'été le long des quais (PrévRives), le projet consiste à créer, former puis encadrer et accompagner un groupe formé de 32 pair(e)s (18 à 25 ans) sur l'entier de la durée de la Fête (25 jours), à raison de 6 heures d'actions de prévention sur le terrain par jour. Consommations en milieu festif, relations affectives, comportements individuels et en groupes, littering... Deux jours de formation théorique puis une soirée de formation sur le terrain, encadrés par des formateurs professionnels. Le financement est assuré par les communes de Vevey, La Tour de Peilz, Cercle de Corsier, la Commission prévention Riviera et le Fond pour la prévention et la lutte contre les addictions. À l'heure du bilan : 2200 jeunes ont été rencontrés, 1200 heures de présence sur terrain, 1800 préservatifs et 1300 cendriers de poche distribués. L'objectif de base est largement atteint. Le fait d'avoir formé des trios de jeunes accompagnés par un professionnel a apporté une dynamique extrêmement positive. Il existe une volonté de faire perdurer le projet en formant un groupe actif qui puisse intervenir sur d'autres manifestations régionales. La collaboration de trois services jeunesse différents a été précieuse. Une soirée de remerciement a eu lieu le 11 octobre, à l'attention des partenaires, des pairs, ainsi que des autorités des communes participantes.

Projets divers

Projet Reller – Mont-Pèlerin

Une étude de terrain a été créé sur les sites du quartier Reller (Denner-Jumbo à Corsier) et du Mt-Pèlerin, afin de rencontrer la population, d'aborder le sujet des activités pour les enfants, les jeunes et les familles, et les avantages/inconvénients de ces lieux de vies pour ses habitants. Les questionnaires papier/en ligne reçus en retour (une centaine) permettent de définir quelques pistes de recherches et d'actions, tant au niveau des habitudes de loisirs des habitants qu'aux infrastructures disponibles ou manquantes. Le projet est amené à se poursuivre en 2020, avec la mise sur pied de Voisinages 2020, ateliers de rencontre et d'échange sur les deux lieux, en collaboration avec différents partenaires régionaux.

Projet Journée PEJ 2019 classe 9 VG1

L'animateur jeunesse a représenté les communes du Cercle de Corsier ainsi que le Conseil d'établissement lors de la présentation des élèves de 9VG1 de leurs idées dans le cadre de ce projet de Politique Enfance et Jeunesse du canton de Vaud. Ces idées concernent leur vie scolaire et villageoises, dont les dossiers seront transmis aux étudiants de L'UNIL afin de les modéliser. Outre des aménagements au sein des classes, de l'établissement scolaire ou de la cour de récréation, une épicerie de village ainsi que la modernisation d'une place de jeu existante ont été proposés. Une présentation globale des projets a eu lieu à Lausanne le 29 mai, suivie le 6 juin par une cérémonie de clôture en présence de Mme Cesla Amarelle. Un dossier complet sera transmis aux communes et au Conseil d'établissement dans le courant 2020.

Projet « mes premières lunes »

Projet construit en collaboration avec trois autres professionnelles : une sage-femme, une art-thérapeute et une enseignante du Cercle et de la région, suite au constat, lors des passages effectués dans les classes de 8H, du besoin pour les filles en particulier de bénéficier de temps de parole et de partage « entre filles ». Journée d'ateliers pour 5 adolescentes de Corsier et environs autour de l'apparition des premières règles, en duo femme-fille. Suite au bilan de ce projet nécessaire et mené à bien dans le respect et les réalités de chacune, le souhait d'une « valorisation populaire » d'une telle journée, sans inscription, dans un contexte proche du « festival » est à réfléchir pour 2020.

Atelier skateboard – Jongny mai à octobre 2019

En collaboration avec l'Association 100% skateboard Association, 15 cours de skateboard sont proposés à Jongny tous les mercredis de 14h à 16h (si la rampe est sèche...). Le coût est de 10.- pour la mise à disposition du matériel (skate, casque, protections) et le coaching. Entre 3 et 6 participants.

Activités organisées

Harry Potter – la soirée jeux ! - Chardonne 06.02.2019

En collaboration avec la bibliothèque de Chardonne-Jongny, création d'un grand rallye dans le village de Chardonne pour les 10 ans et plus, sur le thème fabuleux du monde de Harry Potter. Succès retentissant avec petits et grands. Ateliers de contes, bricolages, jeux, sortilèges... Le village de Chardonne en frissonne encore... les moldus comme les sorciers.

Course aux œufs - Corsier 11.04.2019

Tradition bien établie dans la commune de Corsier. C'est une jolie collaboration avec la société de développement qui a de plus en plus de succès chaque année. Plus de 400 œufs caché, pour à peine moins d'enfants participants...

Fête de la Danse – Vevey 04.05.2019

6^{ème} collaboration avec l'antenne veveysanne pour cette fête internationale. Création et mise en place d'un atelier intitulé « La p'tite fièvre du samedi matin » (déambulation dans la ville d'un groupe de danseuses et danseurs de toutes les époques, invitant les passants à les rejoindre sur la « place de danse »), avec la participation des comédiens de l'équipe d'improvisation EGZEKO.

Marché Bio créatif - Corsier 19.05.2019

En collaboration avec le DAC, Egzeko a tenu un Repair Café, sous la houlette de deux spécialistes en électricité, un jeune informaticien et une couturière. L'idée étant de réunir différentes compétences et générations sous une même tente, mais aussi de valoriser les compétences des jeunes de 18-25 ans.

39^{ème} Marché des Vins de Chardonne 25.05.2019

12^{ème} édition du parcours « Aux jus de raisin » : dégustation de spécialités sans alcool à base de jus de raisin et concours de dégustation. Quinze créations à base de jus de fruits, d'infusions ou de réductions sont proposées tout au long de la rue du village, pour le plaisir des petits et des grands.

Impro&Co – Chardonne 25.05.2019

Pour la 7ème année, un spectacle imaginé, créé et interprété par les comédiens de l'équipe d'improvisation théâtrale du Cercle et de l'équipe junior de la Riviera. Quel trac, quelle prestation ! 24 comédiens sur scène, des aventures entre petite enfance et âge mûr, des monstres, de l'amour, de la danse contemporaine... La magie de l'impro ne quitte décidément pas cette salle de Chardonne, et ses nombreux fans reviennent d'année en année, et en repartent réjouis d'y apercevoir des adolescents dans leur plus belle créativité.

2ème tournoi international du lancer de tapettes à mouches – piscine de Vevey-Corseaux-Plage 15.06.2019

Quelle mouche a donc piqué les animateurs jeunesse du Cercle à créer un tel sport ? Certainement la même qui a piqué les 72 participants, dont tout un groupe de scouts qui passait par là ! Le succès, l'ambiance, les animations, les rires et le sable chaud... Une réussite qui a vu des inconnus curieux devenir des stars d'un jour et surtout de couronner le lauréat, champion du monde, âgé de 12 ans ! En collaboration avec les Service des Sports et de la jeunesse de Vevey.

Attitude Zen - une respiration pour les examens oraux – Corsier 18-22.06.2018

10ème édition aux abords de la cour d'école du collège. Un espace réservé pour les élèves en examens, Carré de verdure sous un gazebo, ouvert de 7h30 à 12h30. Croissants pour les premiers arrivés, une boisson, un soutien, une parole positive avant la montée en classe et le résumé de onze années scolaires en quelques minutes et quelques questions. Le retour, avec sourire ou larmes, d'un exercice difficile plus ou moins bien vécu, mais accueilli par ses camarades et leurs encouragements ou leurs félicitations. Seul, mais ensemble !!

Fête du village - Corseaux 22.06.2019

Cette année, la formule a été un peu réduite en raison de la présence de la salle de gym provisoire dans la cours du collège. Cela n'a pas freiné l'animation jeunesse qui a invité les enfants à venir se mesurer aux « Jeux du Cercle ». Parcours du combattant, jeu de visée, construction de tours en kapla et peinture sur une fresque géante ! Belle journée ensoleillée qui a réuni plus de 30 participants.

Fête du soleil – Jongny 29.06.2019

Animation de « la roue du bonheur », jeu géant par équipe de 3. Tourner la roue et relever les défis proposés : rechercher des objets les yeux bandés dans une piscine, Blind test, lancer du chmilblick... Magnifique succès ! Bonne humeur et chaleur au rendez-vous. Au soleil de Jongny, tout est permis !

Prom's 2019 – Corsier 29.06.2019

Egzeko a accompagné les élèves de 11ème et dernière année dans la réalisation de leur projet de fête des promotions. Jolie soirée avec une quarantaine de participantes/s sur la terrasse du collège de Corsier avec BBQ, cocktails, DJ et photographe.

ESPACE ZEN – Corsier en fête 30-31.08.2019

Espace baby-foot et coin Lounge pour accueillir les jeunes et les familles, dans une nouvelle structure générale de la Fête. Bar à cocktail sans alcool et musique DJ's. Action de prévention par les pairs les deux soirs de 19h à 23h, sur l'ensemble du site de la fête ainsi qu'aux abords du collège. La réception des nouveaux citoyens de la commune a été organisée sur le site, en présence de représentants des autorités.

7ème Jongny Contest - 07.09.2019

20 participants, skateurs et trotteurs, ont rivalisé, de tricks et de créativité sportive, sur 2 et 4 roues. En collaboration avec l'association 100% Skateboard et de nombreux partenaires de la branche. Le succès rencontré par ce contest et par les cours de skate de l'année nous amène à continuer l'aventure, en privilégiant aussi la mise sur pied des ateliers de trottinette en 2020.

Campagne d'affichage de prévention du suicide, journée mondiale du 10 septembre

Distribution et pose de matériel officiel, soit des affiches A2 pour les panneaux d'affichage des quatre communes, des dépliants pour les administrations communales.

Tournoi de foot - Chardonne 20.09.2019

Plus de 50 participants.tes dans les plus belles conditions possibles d'un vendredi d'automne. Belle ambiance sur les hauts du village, entre passionnés et amateurs du ballon. Malheureusement, la blessure à l'épaule d'un participant a marqué les esprits. C'est la première fois depuis la création du tournoi qu'un incident a lieu. Le jeune a été emmené pour quelques points de suture à l'hôpital, encore veveysan ce jour-là...

Rallye des familles – Mivry 21.09.2019

En collaboration avec la SDCorseaux, création et animation du parcours dans les forêts du Mt-Pèlerin. Plus de 40 participants, âgés de 2 à 77 ans, 5 postes (théâtre, jeux, quiz, land-art, cache-arbre...), et un peu plus de 2 heures de balade pour une première édition qui a réjoui participants et organisateurs.

Les soirées au Chalet – Corsier 04.10.2019 + 01.11.2019 + 06.12.2019

Projet pensé et créé par Justine Ruffieux, dans son projet de stage pendant l'automne 2018. Le premier vendredi du mois, une soirée à thème à l'intention des jeunes de 9 à 11ème est organisée au Chalet EGZEKO à Corsier. Un projet d'ado pour les ados. Trois soirées ont été organisées en 2019 réunissant entre 5 et 11 jeunes. Soirée mexicaine « fajitas à gogo » ! « Pizzas-film » au mois de novembre et une soirée « jeux de société » est venue conclure l'année. L'expérience sera reconduite en 2020.

L'automne s'amuse – Cercle de Corsier et environs 14-18.10.2019

Belle semaine d'amusement, de découvertes culinaires et nature, avec, pour la première fois, une nuit en cabane à Ondallaz le jeudi soir. Au menu : visite de la tour Plein-Ciel, excursion à roulettes jusqu'au musée du jeu, atelier cuisine en collaboration avec l'association « DAC », observation de la nature avec le garde-faune au lever du soleil... Tous les jours ont affiché complet (12 enfants), et quelques demandes d'inscriptions ont dû être refusées. Mise en valeur de choix de proximité et collaboration avec des partenaires locaux privilégiée. Un moniteur a été engagé toute la semaine, ainsi qu'une animatrice pour le séjour aux Pléiades. Pour les prochaines éditions, il serait nécessaire de pouvoir compter sur l'engagement d'un/e professionnel/le afin de répartir la charge de travail pour la préparation ainsi que sur la semaine de camp.

Bal de Noël – Gala Night – Chardonne 14.12.2019

Soirée privée réunissant les jeunes de 9 à 11 ème années scolaires du Cercle de Corsier, sur liste de classe, imaginée, préparée et organisée par un comité d'organisation de 15 jeunes. Des paillettes, du doré, des noeuds papillons et des robes longues pour près de 200 jeunes... et la grande salle de Chardonne, transformée en Palais le temps d'un soir ! Cette année le comité a mis l'accent sur le « zéro déchet » et le « local » : décorations réutilisables, fabriquées en papier, un buffet « fait maison », des cocktails et boissons sans bouteilles PET. Et même un DJ du village... Quand l'exemple est donné, il suffit de le suivre !

Divers

Subventions à des projets de jeunes

Soutiens logistiques à différents petits projets limités dans le temps (prêt de locaux, mise à disposition de matériel d'animation, rencontres et conseils).

Soutien à plusieurs étudiants ou apprentis dans leurs recherches de stages, de formation et accompagnement sur des lieux de stages.

Projet Posimind Battle IV - à l'intention des jeunes du Cercle et de la Riviera, concours et démonstration de danse urbaine, hip hop et break-dance, dans l'enceinte du RKC.

Projet OBJECTIF2028 – un jeune triathlète, Gaël Kocher, souhaite déployer ses ailes pour réaliser son rêve : participer aux Jeux Olympiques de 2028. Accompagnement administratif, soutien technique et financier.

Radioactive party V - à l'attention des 16 ans et plus, proposant l'organisation et la gestion d'une soirée clubbing, avec une attention particulière portée sur la prévention de la consommation d'alcool. 5ème édition, toujours le même sérieux des organisateurs, qui proposent le seul rendez-vous maintenant annuel de soirées à l'attention de jeunes de 16 ans et plus.

Espace Egzeko

Organisations de rencontres avec les différents comités d'organisation tout au long de l'année. Mise à disposition de l'Espace Egzeko à différents partenaires ou groupes locaux pour repas, séances de travail ou rencontres.

Projet Jardins du DAC.

Gestion du stock de matériel d'animation.

Bilan général

Les jeunes font parler d'eux dans les médias, sur les réseaux sociaux, et revendentiquent leurs droits, leurs choix. Tout en donnant leurs avis sur celles et ceux qui dirigent LEUR monde. Filles et garçons le font aussi dans leur école, leur quartier, leur village : le comité des élèves, les comités d'organisation d'animations villageoises, le mini-DAC, les projets de quartier...

Egzeko souhaite encourager, soutenir et accompagner les enfants et les jeunes à participer, à leur manière, dans l'élaboration du « vivre ensemble », à commencer par le « penser ensemble » puis le « construire ensemble ». Chacune des prises de parole a son importance, quelle que soit sa tonalité, son phrasé ou sa technique. L'exercice, parfois difficile, souvent valorisant, repose sur une condition inconditionnelle : l'écoute.

Continuons ainsi à apprendre en partageant, et à partager en apprenant.

LIFT

rappor t rédigé par Madeleine Skinner, Coordinatrice locale

En 2019 se poursuit pour la troisième année l'aventure du programme LIFT dans notre établissement scolaire.

Le comité de pilotage est composé des mêmes membres que l'année précédente. Il s'est réuni à quatre reprises. Deux rencontres réunissant l'ensemble des établissements scolaires du secondaire de la Riviera ont eu lieu. Il est à noter qu'avec le soutien officiel de la Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, quatre nouveaux établissements scolaires ont rejoint le groupe durant cette année dont Vevey, la Tour-de-Peilz et Puidoux/Chexbres.

Le 17 janvier a eu lieu la première soirée de remise des diplômes LIFT des jeunes engagés depuis le début du programme à la salle du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey. Sept jeunes ont reçu leur diplôme et un jeune une attestation. Cinquante-huit personnes étaient présentes, incluant la plupart des entreprises soutenant le programme, tous les élèves participant au programme (seize), leurs parents, des enseignants et des représentants de l'Association scolaire et des quatre communes. Ce moment a permis de vivre des moments d'échanges informels et chaleureux avec les représentants des entreprises.

Les deux premiers mois de l'année se sont focalisés sur le suivi des jeunes engagés dans les entreprises. Il y a eu huit entretiens liés à la restitution des bilans finaux d'évaluation ainsi que la présentation des jeunes dans les entreprises pour leur place de travail hebdomadaire (PTH) suivante. Des visites surprises en entreprise ont également été faites.

Tout au long de l'année, la poursuite de recherches de nouvelles PTH a continué. Il est à relever que deux nouveaux partenaires ont signé une convention avec l'établissement scolaire. De plus, une entreprise a ouvert deux nouvelles PTH, portant ainsi son offre à quatre PTH. Un total de quatorze entreprises sont partenaires offrant dix-neuf places de travail ouvertes à nos jeunes.

Début mars, un jeune a rejoint le programme. Il l'a intégré durant trois mois et a décidé de ne pas poursuivre l'expérience. Durant son stage, il a été très apprécié par ses collègues de travail et s'est montré très fiable. Un suivi personnalisé a été maintenu avec l'aide du conseiller en orientation.

Durant le mois de mai, Mme Manuela Joliquin et M. Alexandre Höldrich (enseignants et animateurs des modules d'accompagnement) ont présenté le programme LIFT aux élèves de 9^e année. Une soirée d'information s'est déroulée dans une salle de classe de Corsier début juin et l'intérêt était considérable. La présence d'une cinquantaine de personnes a été relevée (vingt-trois élèves).

Au mois de juin, les élèves de la deuxième volée terminèrent leur seconde place de travail et se présentèrent à leur troisième PTH, débutant à la rentrée scolaire.

Fin juin, la sélection de huit nouveaux jeunes a eu lieu, constituant la troisième volée participant au programme. Chiffres qui semblent se maintenir depuis le début de l'expérience.

Comptes 2019

Le détail des comptes de l'exercice 2019 et les commentaires sont présentés dans le cahier annexé.

En résumé, les comptes 2019 de notre association présentent

un total de charges de	CHF 4'859'760.72
un total de revenus de	CHF 92'887.75
d'où un montant à charge des Communes du Cercle	CHF 4'766'872.97

Conclusions du préavis

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU CERCLE DE CORSIER

VU le rapport du Comité de direction concernant la gestion et les comptes 2019 de l'association,

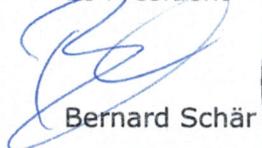
VU le rapport de la commission de gestion

décide

1. d'adopter les comptes de l'Association pour l'exercice 2019 tels que présentés ;
2. d'approuver la gestion pour l'exercice 2019 ;
3. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2019.

Au nom du Comité de direction

Le Président


Bernard Schär



La Secrétaire

PO


Virginie Primma

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués municipaux des dix communes de la Riviera responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagnés des chefs des services des trois villes. Depuis 2011, du fait de l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac, les responsables des bureaux techniques des communes de Blonay, du cercle de Corsier (BTI) et de St-Légier-La Chiésaz ont été intégrés à la CORAT. Le directeur de Promove est également invité à la CORAT Plénière depuis 2017.

Pour la législature 2016-2021, MM. Dominique Martin, syndic de Blonay et Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz, sont respectivement président et vice-président de la commission.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un consultant extérieur. Les membres de la CORAT sont régulièrement informés des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

ACTIVITÉS 2019 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT plénière s'est réunie à cinq reprises en 2019. Sa principale activité a porté sur le suivi du mandat d'étude concernant la problématique des parkings d'échange (P+R), confié au bureau team+.

Au surplus, la commission favorise les échanges autour des projets et questionnements des communes, ainsi que des points d'information réguliers sur les dossiers en cours pilotés dans d'autres cadres, tels que « l'agglomération Rivelac » et le « système de gestion des zones d'activités » (SGZA).

Les principaux éléments des points susmentionnés sont présentés ci-après de manière synthétique.

Mandat d'étude P+R Riviera - Enquête origines-destinations

Il est rappelé que ce mandat a démarré en automne 2018 (cf. rapport d'activités 2018), en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui a participé à son financement à hauteur de 30%, mais aussi au suivi de l'étude en assistant aux séances politiques (CORAT plénière) et techniques (Groupe de travail ad hoc).

Le financement de l'étude par les communes de la Riviera a été assuré par le biais de la CIEHL, s'agissant d'un mandat s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération transports et urbanisation de 2011.

L'avancement de l'étude a été présenté lors des séances de la CORAT plénière de février, avril, septembre et novembre 2019. Au surplus, le GT technique s'est réuni à 5 reprises en 2019, composé de représentants de la DGMR, du bureau team+ et du SAI. Plusieurs compléments d'étude ont été demandés par le Canton qui n'étaient pas prévus, en particulier sur des aspects de diagnostic.

La méthodologie développée par le mandataire s'est inscrite dans la stratégie cantonale en matière de parkings d'échange ; certaines propositions résultant du diagnostic établi, ont été adaptées aux particularités de la Riviera, en s'écartant parfois de la « doctrine cantonale ».

Pour l'essentiel, la stratégie cantonale vise avant tout à favoriser l'usage des transports publics au plus proche du domicile des pendulaires, et de n'implanter un parking d'échange qu'en dernier recours. Ceci pose au fond la question du périmètre d'intervention, dans la mesure où l'origine des pendulaires se situe majoritairement hors Riviera et hors canton (Canton de Fribourg / Chablais VD-VS / France) ; par conséquent, en dehors du périmètre d'intervention de la région.

Le plan d'actions proposé dans le cadre de l'étude recherche un « compromis » entre la « vision idéale » de la DGMR et la réalité de la Riviera (encombrement des villes), ce qui crée des points de divergence entre Canton et CORAT. Le principal point de divergence porte sur l'entrée de l'agglomération et le statut du P+R d'Hauteville, que la CORAT a la volonté de maintenir.

A ce stade, le bureau team+ a finalisé les réflexions dans le cadre du mandat octroyé. Le rapport de synthèse de l'étude a donc été transmis aux municipalités fin 2019. Par ailleurs, la DGMR souhaite traiter la question des P+Rails avec les CFF et les sociétés de TP de la Riviera, avant de se prononcer officiellement sur le rapport.

Ceci reporte la clôture du mandat d'étude en 2020. Dans cette optique, un montant de Fr. 50'000.- a été porté au budget 2020 de la CIEHL. Ledit budget a été adopté par les dix Conseils communaux fin 2019.

Projets à incidence régionale - Informations

La CORAT permet aux communes de s'informer mutuellement de leurs projets importants qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Un « tour de table » est instauré à chaque séance de la CORAT plénière dans ce but. Les principaux éléments évoqués lors de ces échanges ont été les suivants :

- la révision des PGA communaux en cours dans plusieurs communes, en particulier les problématiques de dézonage / zones réservées / indices d'utilisation du sol en périmètre compact d'agglomération (densification) / etc. ;
- l'état d'avancement du site stratégique de La Veyre-Fenil, en particulier les projets d'extension de Merck, du parc d'activités sur le site de La Veyre-Derrey et de densification de la zone du Rio Gredon (suite du chantier URB7 du PA T/U Rivelac de 2011);
- projets en cours importants : par ex. quartiers de logements / aménagement des rives du lac à La Tour-de-Peilz / Téléski de La Châ / etc.
- réflexions et projets communaux sur les problématiques de mobilité : par ex. plan directeur de Vevey / projets de requalification de la RC 780a (suite au schéma directeur d'aménagement de la RC 780a).

Bien souvent, ces échanges font ressortir les principales difficultés rencontrées par les communes et leur similitude. Ils permettent notamment de partager conseils et pratiques.

OBJETS CANTONNAUX - INFORMATION À LA CORAT PLÉNIÈRE

Les objets cantonaux évoqués ci-après ont fait l'objet d'une information dans le cadre de la CORAT, sachant que leur pilotage est effectué dans le cadre de l'agglomération Rivelac et leur suivi dans le cadre de la Conférence des syndics de la Riviera. Ils sont résumés ci-après.

Agglomération Rivelac

En 2019, le Bureau du Comité de pilotage (COPIL) et le COPIL se sont essentiellement consacrés à définir les objectifs et les modalités de travail de l'agglomération.

En l'occurrence, dans un premier temps, l'objectif est d'établir un plan directeur intercommunal (PDI) pour la partie vaudoise de l'agglomération, planification obligatoire selon l'art. 20 LATC. Le PDI vaudois sera coordonné avec le plan directeur régional des communes fribourgeoises faisant partie de l'agglomération. Dans un second temps, le but est de déposer un projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5) auprès de la Confédération en 2025.

Le COPIL a également validé une convention fixant les modalités de partenariat entre les deux cantons concernés (Vaud et Fribourg) et les 19 exécutifs du périmètre de l'agglomération Rivelac (10 Riviera / 4 Haut-Lac / 5 Veveyse fribourgeoise). Dite convention a été signée par tous les partenaires susmentionnés fin 2019.

Système de gestion des zones d'activités (SGZA)

La mise en place d'un SGZA a également été au centre des préoccupations des communes en 2019, du fait qu'il est obligatoire et que le développement des sites stratégiques en dépend. Une des difficultés a porté sur la définition du périmètre de travail, sachant que les périmètres des régions économiques et de l'agglomération ne coïncident pas.

Cette problématique a fait l'objet de nombreuses séances et échanges de courriers entre les instances concernées (Canton / communes / régions économiques / agglomération). La convention mentionnée au chapitre précédent prévoit de traiter la question urgente du SGZA dans le cadre de l'agglomération Rivelac.

AUTRE DOSSIER SUIVI DANS LE CADRE DE LA CORAT

Bus du Petit Prince

Pour rappel, le déficit d'exploitation du Bus du Petit Prince fait l'objet d'une clé de répartition entre les 16 communes concernées (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveyse Fribourgeoise). Les modalités d'exploitation ont évolué régulièrement, le nombre de courses étant de 10 par soirée depuis 2015.

Comparativement à l'année 2018, constat d'une très légère baisse du nombre de voyageurs en 2019 (- 4%), due à la gratuité des services du bus durant la période de la Fête des Vignerons (voyageurs non comptabilisés). Le déficit d'exploitation à prendre en charge par les 16 communes concernées a lui aussi diminué par rapport à 2018, de l'ordre de 10%, pour la même raison (prestations financées par l'organisateur de l'évènement).

LEXIQUE D'APPUI

CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
CFF	Chemins de fer fédéraux
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes (Canton)
GT	Groupe de travail
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
PA	Projet d'agglomération
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDI	Plan directeur intercommunal
PGA	Plan général d'affectation
P+R	Park & Ride (parking d'échange)
P+Rails	Park & Rails (parking d'échange gare ferroviaire)
RC	Route cantonale
TP	Transports publics
URB	Chantier d'urbanisation du PA T/U Rivelac
VMCV S.A.	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de Fr. 1.- par habitant. Elle était composée essentiellement de représentants des milieux professionnels concernés par la toxicomanie, sous la présidence d'un représentant des autorités politiques choisi parmi les trois délégués représentant les municipalités. Il s'agissait principalement d'un organisme de soutien et de coordination au niveau du district entre les professionnels et les autorités politiques en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie.

Dès 2000, les actions de prévention soutenues par la commission ont été en s'élargissant, pour s'étendre à d'autres problématiques que la toxicomanie, comme l'alcool ou la violence. Cette évolution s'est faite en parallèle avec la mise en place de commissions de prévention axées sur la jeunesse dans plusieurs communes de la Riviera.

Ces changements ont conduit, en 2001, à la révision du cahier des charges de la commission, renommée « Commission prévention Riviera », en accord avec le nouveau cahier des charges qui établit la compétence de la commission en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large. En parallèle, la commission a confié une étude au professeur Alain Clémence fin 2001, qui a mis en évidence diverses pistes en vue d'une politique régionale de prévention sur la Riviera.

Depuis lors, la commission fonctionne comme un organe de concertation, d'information et de collaboration, entre les autorités politiques et les milieux professionnels concernés par la prévention au sens large.

Présidée par un membre d'un exécutif communal en fonction, elle est composée de neuf membres, dont quatre représentants des autorités politiques, y compris son ou sa présidente, délégués par les municipalités. Le SAI en assure le secrétariat.

En 2019, la représentation des municipalités a été assurée comme suit :

- Jacqueline Pellet, présidente, conseillère municipale à Montreux
- Bernard Schär, membre, conseiller municipal à Corsier
- Antoinette Siffert, membre, conseillère municipale à St-Légier-La Chiésaz
- Olivier Wälchli, membre, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz

La commission compte en outre des représentants permanents issus des milieux professionnels du social, de l'éducation et de la sécurité, soit :

- Pierre-André Emery, chargé de prévention, Police Riviera (Association Sécurité Riviera)
- Laurent Husson, directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est
- Marco Pavarini, responsable jeunesse, Vevey
- Vincent Masciulli, directeur de la Fondation Addiction, Action communautaire, Travail Social (AACTS)
- Simon Smith, chef du Service des affaires sociales, famille, jeunesse, Montreux

En outre, les membres de la commission participent depuis 2011 aux séances du Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS), mis en place par le canton à l'échelle du district et présidé par Mme Florence Siegrist, préfet.

ACTIVITÉS 2019

La commission s'est réunie à trois reprises, en mars, juin et novembre 2019. Outre l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2018, elle a traité 9 demandes de soutien dont 6 ont été acceptées. Elle a par ailleurs assuré le suivi des projets en cours. Les projets acceptés en 2019 sont présentés de manière synthétique ci-après.

Demandes de soutien acceptées

SFJ Montreux - Projet de prévention dans le cadre du Montreux Jazz Festival (MJF) : « Guerrabas-Porteurs d'eau » 2019

Le projet de « médiation urbaine » développé par le SFJ de Montreux, en partenariat avec le MJF, l'ASR et le CECo (Centre d'engagement et de coordination), déjà réalisé en 2018, a été développé et reconduit en 2019. Pour rappel, il fait suite aux débordements rencontrés lors de l'édition 2017 du MJF et a pour but de compléter le dispositif de sécurité mis en place, par la présence de pacificateurs entre 21h00 et 06h00. Leur rôle est d'observer, nouer le dialogue et réagir en cas de besoin; les interventions restant de la compétence des forces de l'ordre.

La Commission prévention a soutenu le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 37'500.-.

Ville de Vevey DJEFS – « Prévention Fête des Vignerons »

Piloté par le secteur jeunesse de la Ville de Vevey en collaboration avec l'Animation jeunesse des communes du cercle de Corsier et le service sport et jeunesse de La Tour-de-Peilz, l'action était destinée aux jeunes entre 14 et 25 ans. Deux équipes composées d'un professionnel et de trois pairs sont allées à la rencontre des jeunes. Les sujets principaux abordés lors de cette action de prévention ont été : la consommation abusive d'alcool, les risques liés aux produits stupéfiants, le littering, et le respect de chacun dans l'espace public.

La Commission prévention a soutenu le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 29'000.-

DASLIGe Vevey - Semaine d'actions contre le racisme 2019 : « Permis de travailler ? »

Piloté par le Bureau de l'intégration à Vevey, le projet est mené entre les villes de Vevey et de Montreux, qui présentent toutes deux une grande mixité sociale et culturelle, ainsi qu'un taux important d'étrangers. L'objectif du projet est donc de favoriser et de renforcer la cohésion sociale et de lutter contre les discriminations. Lancée dès 2012 à Vevey, la Semaine d'actions contre le racisme s'est étendue à Montreux en 2017. La collaboration entre les deux villes a été renouvelée pour les projets présentés en 2018 et en 2019.

La Commission prévention a soutenu le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 1'000.-.

Egzeko - « Mes premières lunes »

Projet porté par une animatrice jeunesse, une enseignante, une art-thérapeute et une sage-femme qui proposent un atelier d'une journée pour aborder avec les adolescentes, le thème de l'apparition des premières règles sur le plan biologique, émotionnel et social, accompagnées d'une adulte ou d'une amie de leur choix.

La Commission prévention a soutenu le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 2'000.-.

Cie Prototype Status - « Lumen pour tous »

Projet de médiation culturelle pour les enfants du premier cycle en partenariat avec les établissements primaires de Vevey, ainsi que pour des adolescents en difficultés encadrés par les services de l'OSEO Vaud autour d'une création de danse contemporaine prônant « l'acceptation de l'autre », dont les deux objectifs principaux sont : utiliser la danse comme outil d'intégration et ouvrir la danse contemporaine à un public non initié.

La Commission prévention a accepté de soutenir le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 6'000.-. *Le versement du soutien sera effectué en 2020.*

SFJ Montreux - Projet « SoutienPlus 2019-2020 »

Projet ayant pour but d'encadrer des jeunes en scolarité obligatoire ou en apprentissage avec un projet professionnel de formation ou d'obtention d'emploi. SoutienPlus propose 2 ateliers distincts : un atelier « cours » (remise à niveau en français et mathématiques assuré par FuturPlus) et un atelier « recherche d'apprentissage ou d'emploi » (assuré par le TSHM de la commune de Montreux), ainsi qu'un accompagnement individuel assurant un suivi aussi bien sur le plan de la formation que sur le plan social.

La Commission prévention a accepté de soutenir le projet à hauteur du montant demandé de Fr. 18'800.-. *Le versement du soutien sera effectué en 2020.*

Association Multi-Scènes

Outre les demandes évoquées ci-avant, notons qu'à mi-décembre 2019, les membres de la Commission ont été consultés sur une demande de soutien de l'Association Multi-Scènes pour le projet « Être femme ici et là-bas ». Les décisions des membres de la commission étant attendues début 2020, ledit projet figurera dans le prochain rapport d'activités de la Commission.

Autres soutiens versés en 2019

Pour mémoire, nous rappelons ci-après les demandes de soutien acceptées en 2017 et en 2018, pour lesquelles un versement a été effectué en 2019 :

- Pro Juventute - N° d'appel 147 (soutien pour la période 2017-2019)	Fr. 5'000.00
- ADN Dialect - Ghetto Jam 2019 (soutien pour la période 2019-2021)	Fr. 20'000.00
- Cie Le Caméléon – « Risques et dépendances - Trop le Trip ce Truc »	Fr. 5'000.00

Les projets susmentionnés sont présentés dans les rapports d'activités 2017 et 2018 auxquels il convient de se référer si besoin.

COMPTE 2019

La contribution des communes à hauteur de Fr. 1.- / habitant (population au 31.12.2018) a été facturée en août 2019.

Le montant total des soutiens versés en 2019 s'élève à Fr. 99'500.-. A cela, s'ajoute la provision pour les soutiens acceptés en 2019 qui seront versés en 2020, soit Fr. 24'800.-, ainsi que le montant forfaitaire des prestations du Service des affaires intercommunales de la Riviera, à hauteur de Fr. 8'000.-.

Ainsi, le solde disponible au 31.12.2019 s'élève à Fr. 75'208.70.

BILAN, ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

Comme relevé lors de ces dernières années, les échanges et partages d'expériences au sein de la Commission prévention sont constructifs et créent ainsi une dynamique de travail positive. Les membres de la commission ont l'objectif de se pencher sur la question des critères d'octroi de soutien durant l'année 2020.

Constat est fait que plusieurs projets sont reconduits d'année en année, dans l'optique de consolider les actions de prévention.

Annexe : Comptes 2019

COMMISSION PREVENTION RIVIERA**COMPTES 2019**

Solde au 1er janvier 2019	127'338.70
----------------------------------	-------------------

RECETTES**Contribution des communes pour 2019 : Fr. 1.- / hab. selon population au 31.12.2018**

Blonay	6'175.00
Chardonne	2'941.00
Corseaux	2'282.00
Corsier	3'386.00
Jongny	1'536.00
Montreux	26'006.00
St-Légier-La Chiésaz	5'185.00
La Tour-de-Peilz	11'871.00
Vevey	19'904.00
Veytaux	884.00

Total contribution des communes	80'170.00
--	------------------

Total des recettes	207'508.70
---------------------------	-------------------

DEPENSES**Soutiens acceptés en 2017-2018 / versés en 2019**

Pro Juventute - N° d'appel 147 (période 2017-2019)	5'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2019 (période 2019-2021)	20'000.00
Cie Le Caméléon - Risques et dépendances	5'000.00

Soutiens acceptés en 2019 / versés en 2019

DASFJ Montreux - Guerrabas porteurs d'eau	37'500.00
DJEFS Vevey & partenaires - Prévention Fête des Vignerons	29'000.00
DASLIGe Vevey - Semaine d'actions contre le racisme "Permis de travailler ?"	1'000.00
Service d'animation jeunesse EGZEKO - "Mes premières lunes"	2'000.00

Total versements soutiens	99'500.00
----------------------------------	------------------

Provisions pour soutiens acceptés en 2019 à verser en 2020

Cie Prototype Status - Projet "Lumen pour tous"	6'000.00
DASFJ Montreux - Projet SoutienPlus 2019-2020	18'800.00

Total des provisions	24'800.00
-----------------------------	------------------

Prestations du SAI	8'000.00
---------------------------	-----------------

Total des dépenses	132'300.00
---------------------------	-------------------

Solde au 31 décembre 2019	75'208.70
----------------------------------	------------------

Vevey - le 27 février 2020 / SAI-LMS/jm/nc